

Table des matières

Liste des abréviations	5
Message de la Municipalité	7
Observations générales	8
Ressources humaines	14
Capacité d'autofinancement	15
Evolution endettement	18
Récapitulation des charges et revenus par nature	20
Statistiques et ratios	22
Commentaires détaillés	28

LISTE DES ABRÉVIATIONS

(COMMUNE AUX BUDGET, COMPTES ET RAPPORT DE GESTION)

ABACUS	Nouveau logiciel de gestion des finances communales et des salaires
AAS	Agence d'assurances sociales
ACRM	Association des communes de la région morgienne
AI	Assurance invalidité
AIT	Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation des taxis
AFTPU	Axes forts transports publics urbains
AJENOL	Accueil de jour des enfants du Nord-Ouest lausannois
ALM	Agglomération Lausanne – Morges
AMF	Accueillante en milieu familial
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
ARASPE	Association régionale action sociale – Prilly Echallens
ASE	Assistant socio-éducatif/Assistante socio-éducatrice
ASCS	Association de soutien à Carrefour-Sud
ASIGOS	Assoc. intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de Prilly
ASTAG	Association suisse des transports routiers
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile
AVS-AF-AC	Assurance vieillesse/Allocations familiales/Assurance chômage
BHNS	Bus à haut niveau de service
BCI	Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme
BPA (bpa)	Bureau de prévention des accidents
CAD	Chauffage à distance
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisation de constructions
CDAP	Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal
CHStat.ch	Portail statistique des cantons et des villes suisses (ex-Badac)
CISIP	Commission d'intégration Suisses-Immigrés de Prilly
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CRP	Caisse de retraite professionnelle
CISTEP	Commission intercommunale « station d'épuration des eaux usées de Vidy »
COES	Classe officielle d'enseignement spécialisé
CRENOL	Couronne de la région Nord-Ouest lausannoise
CSM	Centre Sportif de Malley (ex-CIGM)
CSR	Centre social régional
CVAJ	Centre vaudois d'aide à la jeunesse
CVE	Centre de vie enfantine
ECA	Etablissement cantonal d'incendie
EFRE	Entraide familiale de Renens
EGID	Identificateur fédéral de bâtiment (selon la Loi sur l'harmonisation des registres/LHR)
EPT/ETP	Effectif plein temps/Effectif temps plein
ES-L	Ecole supérieure en éducation sociale, Lausanne
ETS	Emploi temporaire subventionné
EWID	Identificateur fédéral de logement (selon la Loi sur l'harmonisation des registres/LHR)
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FAO	Feuille des avis officiels
FOSC	Feuille officielle suisse du commerce
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
G2i	Système de gestion de l'Office de la population
GLAJ-VD	Groupe de Liaison des Activités Jeunesse du Canton de Vaud
GEFI	Système de gestion des finances communales
GROPIL	Groupe de pilotage (dans un projet)
IDHEAP	Institut des hautes écoles en administration publique
IUS	Indice d'utilisation du sol
JSP	Jeunes sapeurs-pompiers
LAA	Loir sur l'assurance accidents

LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LAOC	Loi sur les amendes d'ordre communales
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LEaux	Loi fédérale sur la protection des eaux
LED	Light-emitting diode (diode électroluminescente)
LEM	Loi sur les écoles de musiques
LVMP	Loi vaudoise sur les marchés publics
MACIT	Missions d'action citoyenne
MATAS	Modules d'activités temporaires et alternatives à la scolarité
MBC	Transports de la Région Morges-Bière-Cossonay
MCBA	Musée cantonal des Beaux Arts
MO	Maître de l'ouvrage
MSST	Mesures de sécurité et de santé au travail
OCOSP	Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
OFROU	Office fédéral des routes
OFT	Office fédéral des transports
OIBT	Ordonnance fédérale sur les installations à basse tension
OIT	Office de l'information sur le territoire du canton de Vaud
OPB	Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit
OPEL	Ordonnance sur la protection des eaux et liquides
OPTI	Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle
OPO	Office de la Population
OSEO	CŒuvre suisse d'entraide ouvrière
PAC	Plan d'affectation cantonal
PALM	Projet d'agglomération Lausanne – Morges
PC	Prestations complémentaires
PCi	Protection civile
PDL	Plan directeur localisé
PGA	Plan général d'affectation
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PPA	Plan partiel d'affectation
PQ	Plan de quartier
RC	Registre du commerce ou route cantonale ou responsabilité civile
RPLP	Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations transports
SAPE	Service d'accueil de la petite enfance
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SDNL	Schéma directeur du Nord lausannois
SDOL	Stratégie et développement de l'Ouest lausannois
SDT	Service cantonal du développement territorial
SESA	Service cantonal des eaux, sols et assainissement
SGA	Société générale d'affichage
SI	Services industriels ou Société immobilière
SIT	Système d'information territorial
SPJ	Service de protection de la jeunesse
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
STEP	Station d'épuration
TP	Transports publics
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UC	Urbanisme et constructions
UCV	Union des communes vaudoises
UIP	Union instrumentale de Prilly
USP	Union des sociétés de Prilly
VOTELEC	Application informatique cantonale pour les votations/élections
VSS	Association suisse des professionnels de la route et des transports

MESSAGE DE LA MUNICIPALITÉ

Après un prélèvement sur la réserve générale de CHF 300 000.00, un prélèvement de CHF 3 millions sur le fonds de péréquation, la dissolution des fonds de renouvellement et d'anciennes provisions ainsi que la dissolution partielle des fonds de réserve, les comptes 2017 présentent un déficit de CHF 2 375 295.75.

Depuis des années, la Municipalité a pu alimenter ces fonds qui sont précisément destinés à être utilisés lors d'exercices financièrement difficiles. Ainsi en est-il, par exemple, du Fonds de péréquation, chacun étant averti du caractère cyclique – sur 18 mois – des calculs de la péréquation.

Ainsi présentés, les Comptes 2017 sont mauvais. Dès qu'elle a pris connaissance de ces chiffres, la Municipalité a pris des mesures d'économies sur l'exercice budgétaire en cours qui devront s'étendre sur les trois années à venir au moins et ce sur les montants dont elle a la maîtrise.

Mais revenons aux Comptes 2017 puisque ce sont eux qui sont présentés et que se sont eux qui doivent retenir l'attention du Conseil.

En parallèle aux deux brochures éditées par la Municipalité et qui donnent tous les renseignements nécessaires à leur compréhension, il faut aussi lire le Rapport de Gestion qui décline les actions et prestations délivrées par la Commune de Prilly à sa population. Pour proposer ces services, la Commune peut compter sur des employés compétents et dévoués. Dans chacune des Directions, les Municipaux veillent à un usage efficient des deniers publics en tenant le budget voté par le Conseil communal. Les pages suivantes permettent à chacun des Services d'expliquer certaines variations, notamment lorsque les charges sont supérieures à celles allouées au budget ou en comparaison aux comptes 2016.

Si l'on isole la charge supplémentaire due à la péréquation, dont le calcul est toujours délicat puisqu'il repose sur des données antérieures corrigées ensuite sur la base de chiffres effectifs (rentées fiscales, population, dépenses thématiques) et de l'évolution de notre rendement fiscal par rapport à une moyenne cantonale, l'on comprend vite que ce sont les rentrées fiscales escomptées qui n'ont pas été à la hauteur de ce qui avait été calculé lors de l'établissement du budget 2017. D'ailleurs ces rentrées sont encore inférieures à celles qui ont pu être comptabilisées en 2016 (35,7 millions vs 36,7 millions) alors que le Budget 2017 tablait sur des rentrées fiscales pour un montant de 39,3 millions.

Ainsi s'est établi un effet « ciseau » entre les charges et les revenus : les premières augmentant par rapport aux dépenses 2016 – malgré tous les efforts de gestion – et les seconds étant en forte baisse. De ce fait, la marge d'autofinancement s'est dégradée pour afficher un solde négatif de CHF 150 093.28 ou 0.25 %. La Municipalité a pris la mesure du problème. S'il n'est évidemment plus possible d'agir sur les comptes 2017 – seul objet de ce Rapport comme le veut la Loi – des mesures immédiates ont donc été prises.

Après avoir voté le budget, le Conseil communal analyse l'usage qui a été fait des sommes allouées : nul doute que les débats seront fournis et la Municipalité donne ici en toute transparence les chiffres et les explications liés à sa gestion des prestations communales ainsi que de leurs conséquences financières.

Comme disait sir W. Churchill dans des temps autrement plus durs : « *un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté.* » En l'occurrence, et dès lors que les raisons structurelles du déficit ont été identifiées, il s'agit d'agir en fermeté et avec courage.

La Municipalité

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Synthèse générale

Après prélèvement sur la réserve générale, l'exercice 2017 clôture avec un excédent de charges de CHF 2 375 295.75 et une marge d'autofinancement négative de CHF 150 093.28.

Si dans l'ensemble les charges de fonctionnement ont été correctement maîtrisées en regard des budgets approuvés, les comptes ont été pénalisés par un correctif important de la péréquation financière (facture sociale, péréquation directe, réforme policière) et par des revenus largement inférieurs aux montants inscrits au budget 2017. Sur la base des chiffres publiés, les éléments suivants peuvent être soulignés :

- Progression constante des charges brutes
Les charges ont dans l'ensemble progressé de 4.48%.
Hors charges exceptionnelles liées à la péréquation financière, la progression des charges est de 3.19%.
- Progression insuffisante des revenus bruts
Les revenus ont dans l'ensemble progressé de 2.40%.
- Maintien des investissements à un niveau important
Le montant des investissements nets s'est élevé à CHF 10 128 502.60.
Après déduction des amortissements, les immobilisations ont augmenté de CHF 6 660 052.75.
- Actifs disponibles en baisse
Le déséquilibre entre les charges et les revenus a pesé sur les actifs disponibles qui sont en baisse de CHF 4 256 689.73.
- Endettement total
L'endettement total (ET) a progressé de CHF 6 021 906.15. Le poids de cet endettement reste raisonnable et impacte peu le budget de fonctionnement en raison de la faiblesse historique des taux d'intérêts.

Comme mentionné plus haut, les charges de fonctionnement ont dans l'ensemble été bien maîtrisées. De nombreux budgets de charges ont par ailleurs été partiellement consommés pendant l'année écoulée confirmant ainsi la volonté de la Municipalité, et des services communaux, de contrôler attentivement les dépenses de fonctionnement. Le déséquilibre est lié à une progression plus rapide des charges alors que les revenus progressent à un rythme bien moins élevé.

Dépassements autorisés au budget de fonctionnement par le Conseil Communal

Les dépenses complémentaires suivantes ont été autorisées par le Conseil Communal après le vote du budget de fonctionnement et de ses amendements pour l'année 2017 :

N° de compte	Montant total du dépassement	Objet du dépassement	Préavis N°	Date du vote par le CC
512.3161.02	CHF 43 200.00	Charges supplémentaires liées à la location de la structure scolaire provisoire à Corminjoz pour la période du 01.08 au 31.12.2017	03-2017	06.03.2017
171.3012 (et les comptes de charges sociales afférents)	CHF 25 000.00	Charges salariales supplémentaire liées à l'extension des heures d'ouverture de la Piscine de la Fleur-de-Lys (réponse au postulat PO 3-2016)	04-2017	06.03.2017
351.3141.02	CHF 118 800.00	Charges supplémentaires liées à des travaux urgents de réfection de 3 toitures plates du bâtiment de la Grande Salle	11-2017	25.09.2017

Gestion des investissements du patrimoine administratif

Dans le cadre de la préparation du budget 2018, le Service Finances avait entrepris de réviser l'ensemble des crédits d'investissements, notamment au plan des amortissements prévisionnels. L'objectif premier de cet examen était d'assurer la conformité des amortissements budgétés avec les conditions fixées par les préavis approuvés par le Conseil Communal.

Pour certains investissements en cours votés avant 2017, et pour lesquels des amortissements avaient déjà été comptabilisés dans le passé, les montants ont été corrigés sur la base du préavis. Pour les préavis récents, les amortissements obligatoires seront comptabilisés une fois les travaux achevés. L'amortissement obligatoire reste linéaire.

Pour les investissements dont la durée des travaux est longue (au-delà de 18 mois), le Service Finances examine chaque préavis en cours lors de l'établissement du budget, respectivement du bouclage annuel des comptes. Sur la base de différents paramètres (durée totale de l'amortissement, état d'avancement des travaux, proportion des dépenses cumulées en regard du crédit voté), il est décidé de démarrer le plan d'amortissement avant la fin des travaux. Cas échéant, l'amortissement est basé sur le montant annuel d'amortissement obligatoire fixé dans le préavis.

Cet examen et cette approche basée sur un amortissement obligatoire linéaire fixé par le préavis ont permis d'ajuster les amortissements comptabilisés au titre de l'exercice 2017. La charge totale des amortissements du patrimoine administratif est ainsi réduite de 24.09% par rapport aux comptes 2016.

Du point de vue économique, ce traitement permet d'assurer qu'un investissement inscrit à l'actif du bilan soit amorti régulièrement et dans un temps correspondant à sa durée de vie.

Les principes ci-dessus s'appliquent aux amortissements obligatoires et fixés par les préavis. Sur la base des résultats financiers, notamment dans le cas d'un excédent de revenus, il est toujours possible de procéder à des amortissements extraordinaires. Cas échéant, ceux-ci seraient comptabilisés de façon distincte.

Evolution des taux d'intérêts et emprunts

Concernant le court terme, à l'image du taux de référence à 3 mois, les analystes tablent sur des taux CHF négatifs en 2018 en raison des liquidités encore abondantes sur les marchés des capitaux. Cela offre des opportunités intéressantes pour financer des besoins ponctuels ou conserver une dette flottante à court terme.

Concernant le moyen et le long terme, on observe un raffermissement des taux notamment à 10 ans et au-delà. Différents éléments comme une reprise de confiance dans la zone Euro ou encore des signes d'augmentation de la croissance pourraient confirmer cette tendance dans le temps. Si on a observé une faible volatilité des taux en 2017, on constate une reprise plus forte en 2018 avec une augmentation entre 0,12 et 0,15% des taux à long terme début 2018.

En raison des importantes dépenses d'investissements en 2017 (au total CHF 10 535 498.10), il a été nécessaire de recourir à l'emprunt. La Ville de Prilly a ainsi contracté les emprunts suivants en 2017 :

- CHF 3 000 000.00 – Emprunt à 7 ans – Taux débiteur de 0.55% l'an
- CHF 3 000 000.00 – Emprunt à 7 ans – Taux débiteur de 0.55% l'an
- CHF 5 000 000.00 – Emprunt à 12 mois – Taux négatif de 0.25% l'an

Une tranche de CHF 5 000 000.00 a été contractée à court terme en fin d'année 2017 à un taux négatif. Le Service Finance analysera l'évolution des taux en 2018 pour envisager, cas échéant, de consolider tout ou partie de cet emprunt à long terme.

L'évolution des taux à moyen et long termes n'étant pas nécessairement proportionnelle à l'évolution des taux à court terme, le Service Finances suivra particulièrement l'évolution des taux à long terme et pourrait anticiper certains besoins de financement afin de profiter de taux d'intérêts à 10 ans historiquement bas (inférieur à 1%).

Aucun emprunt n'a été remboursé ou renouvelé en 2017. Pour mémoire, le plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021 est de CHF 93 000 000.00. L'augmentation de la dette de CHF 11 millions, intervenue dans le dernier trimestre 2017, a eu peu d'impact sur la charge totale des intérêts passifs. Ceux-ci sont restés pratiquement stables par rapport à 2017. Sur la base des comptes 2017, la charge moyenne d'intérêts s'élève à 1.411% contre 1.591% dans les comptes 2016.

Fonds de réserves et provisions

La gestion des fonds de réserves fait partie des opérations réalisées en fin d'année comptable. Lors de l'ajustement des réserves, on va s'intéresser à des charges probables.

Les réserves, généralement destinées à financer des investissements futurs, sont constituées par des prélèvements sur des excédents de recettes.

L'idée de base d'une réserve est d'enregistrer dans des exercices antérieurs une valeur comptable rattachée à une dépense spécifique grâce à un excédent de produits pour financer dans l'avenir cette dépense. Le lien est ainsi mécanique entre les dépenses et les recettes. Il s'agit des financements spéciaux ou réserves obligatoires. C'est notamment le cas pour la gestion des déchets ou des égouts.

Comme soulevé dans les commentaires dans la brochure du budget 2018, la constitution de réserves autres que les réserves obligatoires ou affectées est problématique pour plusieurs raisons :

- Pas de lien de causalité directe avec les recettes
- Pas d'obligation légale
- Pas de réserve financière correspondante (réserve uniquement comptable)

Dans le cas de la Ville de Prilly, il existe plusieurs fonds de renouvellement et rénovation et fonds de réserve constitués dans les rubriques 9281 et 9282 au passif du bilan.

Dans le cadre des opérations de bouclage des comptes 2017, et partant du constat plus haut, le Service Finances a examiné avec attention les fonds de ces deux chapitres 9281 et 9282 pour conserver uniquement les fonds dont l'usage est rattaché à une obligation ou à la couverture d'un engagement/risque concret. Dans ce contexte, le Service Finances a procédé aux opérations suivantes dans le cadre du bouclage des comptes 2017 :

Détail		Solde au 01.01.2017	Examen par fonds	
N°	Libellé		Fonction de la réserve	Action au bouclage
9281.62	Fonds de renouvellement signalisation lumineuse	133 839.40	Fonctionnement similaire à un compte de fonctionnement. Pas de recette affectée ou d'usage obligatoire.	Fonds totalement dissout au crédit du compte 611.4802
9281.72	Fonds de renouvellement véhicules	146 100.00	Fonctionnement similaire à un compte de fonctionnement. Pas de recette affectée ou d'usage obligatoire.	Fonds totalement dissout au crédit du compte 430.4801
9281.73	Fonds de reboisement	6 500.00	Dernière opération enregistrée en 2005. Pas de recette affectée ou d'usage obligatoire	Fonds totalement dissout au crédit du compte 420.4819
9282.05	Réserve pour entretien abris PC	50 000.00	Dernière opération enregistrée en 2003. Pas de recette affectée ou d'usage obligatoire	Fonds totalement dissout au crédit du compte de réserve générale 9282.99

Détail		Solde au 01.01.2017	Examen par fonds	
N°	Libellé		Fonction de la réserve	Action au boucllement
9282.06	Réserve pour acquisitions futures	379 194.45	Dernière opération enregistrée en 2003. Pas de recette affectée ou d'usage obligatoire	Fonds totalement dissout au crédit du compte de réserve générale 9282.99
9282.07	Réserve pour le chauffage à distance	1 870 042.55	Les incidences financières du préavis n° 09-2015 prévoyait d'utiliser ce fonds pour amortir les dépenses d'investissement.	Fonds partiellement dissout à concurrence de CHF 1 000 000.00 au crédit du compte de réserve générale 9282.99. Solde conservé pour amortir le solde du préavis n° 09-2015 après la fin des travaux.
9282.09	Réserve réaménagement centre de Prilly	800 000.00	Ce fonds permettra d'amortir les dépenses d'investissement liées au préavis n° 02-2010.	Fonds partiellement dissout à concurrence de CHF 470 000.00 au crédit du compte de réserve générale 9282.99. Solde conservé pour amortir les soldes du préavis n° 02-2010 après la fin des travaux.
9282.10	Réserve pour futur axe fort	1 000 000.00	Dernière opération enregistrée en 2011. Pas de recette affectée ou d'usage obligatoire	Fonds totalement dissout au crédit du compte de réserve générale 9282.99

La dissolution des 3 fonds de renouvellement et de rénovation s'élève au total à CHF 286 439.40. La dissolution totale ou partielle des différentes réserves permet d'allouer un montant total de CHF 2 899 194.45 à la réserve générale (compte 9282.99 nouvellement créé en 2017).

Les autres réserves figurant dans la rubrique 9282 sont conservées en l'état. Cet examen ne concerne également pas les réserves liées à des financements spéciaux ou des fonds gérés par un règlement ad hoc (comptes 9233 et 9280).

La décision de rationaliser et diminuer les réserves repose aussi sur une couverture financière insuffisante. A fin 2017, le taux de couverture des réserves par rapport au disponible s'élevait à environ 50%. Ce taux est insuffisant.

Imputations internes

Les imputations internes (nature 390 pour les charges et 490 pour les revenus) n'ont pas d'impact sur la capacité ou le degré d'autofinancement ni sur la capacité ou le degré d'endettement. Ces imputations concernent des ventilations de charges et de revenus entre les différents services et entités de la Ville de Prilly. Ces imputations portent sur la facturation de prestations, l'usage de locaux, la ventilation de charges liées aux locaux et la ventilation des intérêts passifs découlant aux investissements.

Hormis les intérêts passifs qui reposent sur une charge effective, les imputations internes reposent pour l'essentiel sur des tarifs historiques. A terme, il sera utile de revoir ces imputations pour apprécier celles qui devront être maintenues, notamment lorsqu'elles sont en rapport avec une facturation de prestations à des tiers externes.

Partant de ce constat, les commentaires figurant dans la brochure des comptes sont restreints.

Péréquation financière

Les montants liés à la péréquation financière cantonale se présentent comme suit :

Objet	Période	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Budget 2016
Facture sociale	Acomptes année courante	8 920 984.00	7 600 000.00	6 945 619.00	5 900 000.00
	Solde année précédente	1 058 930.00		1 164 593.00	
Alimentation du fonds	Acomptes année courante	8 595 327.00	8 300 000.00	7 607 248.00	7 900 000.00
	Solde année précédente	2 091 367.00		1 082 322.00	
Retour du fonds	Acomptes année courante	-10 379 895.00	-10 500 000.00	-11 744 700.00	-12 500 000.00
	Solde année précédente	0.00		0.00	
Réforme policière	Acomptes année courante	620 776.00	Au budget, inclus dans l'alimentation du fonds (compte 230.3520)	553 398.00	Au budget, inclus dans l'alimentation du fonds (compte 230.3520)
	Solde année précédente	6 860.00		31 052.00	
Solde net		10 914 349.00	5 400 000.00	5 639 532.00	1 300 000.00

Les comptes de péréquation 2017 affichent un important excédent de charges. En premier lieu, on constate un écart entre le budget et les acomptes versés au titre de l'année 2017. En second lieu, une charge corrective de CHF 3 157 155.00 a été facturée au titre de l'exercice 2016.

Pour comprendre cette correction liée à 2016, on peut mentionner les éléments suivants :

- Les acomptes 2016 facturés par le Canton reposaient sur le rendement de l'impôt 2014.
- Entre 2014 et 2016, on observe une amélioration du point d'impôt (sur la base du rendement définitif). Il progresse de CHF 409 964.00 en 2014 à CHF 437 574.00 en 2016.
- Entre 2014 et 2016, on constate une augmentation importante de la part des recettes conjoncturelles. Celles-ci passent de CHF 526 597.00 (acomptes) à CHF 1 231 125.00 (décompte définitif).
- Entre 2014 et 2016, on constate une baisse sensible des dépenses thématiques. Celles-ci passent de CHF 2 811 059.00 (acomptes) à CHF 1 766 159 (décompte définitif).

Concernant la population et l'impôt frontalier, ces deux facteurs ont peu évolué entre 2014 et 2016.

Le point d'impôt, les recettes conjoncturelles et les dépenses thématiques influencent directement le calcul de la péréquation indirecte (facture sociale) et la péréquation directe. Les fortes variations de ces facteurs entre 2014 et 2016 ont débouché sur cette correction importante enregistrée dans les comptes 2017.

On peut enfin souligner que la réforme a très peu varié entre le montant de l'acompte et le décompte final.

Impôts

Les principaux indicateurs confirment que la dynamique économique est plus forte dans le Canton de Vaud que pour la Suisse. Ces 10 dernières années, de 2006 à 2016, le PIB vaudois a progressé en moyenne de +2,4% par année contre +1,7% pour la Suisse. L'écart est sensiblement le même pour la progression des emplois, de la population et des exportations.

Cette dynamique vaudoise repose essentiellement sur la diversité de son économie et sur un essor démographique constant et marqué depuis les années 2000.

En 2017, on a toutefois noté un tassement de la croissance qui sera sans doute inférieure à 1 %, notamment en raison de la faiblesse des activités pendant le premier semestre. On observe cependant des signes d'accélération fin 2017 qui vont se poursuivre en 2018 et 2019. L'accélération de l'activité économique s'est notamment manifestée par un redémarrage des exportations et une reprise de la création de nouveaux emplois. Ces facteurs doivent avoir un impact positif sur le nombre de chômeurs. On peut également attendre une croissance du nombre de frontaliers pour répondre à cette demande forte.

Au plan fiscal, et dans le contexte d'une année 2017 contrastée, on note une certaine stabilité dans les revenus d'impôts. La diversité de ses sources fiscales permet à la Ville de Prilly de mieux absorber certains aléas conjoncturels. Dans l'ensemble, les revenus d'impôts tous confondus enregistrent une baisse de 2,88 % en 2017 par rapport à 2016.

Cette baisse est principalement due à une diminution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, de l'impôt sur les successions et donations et de l'impôt sur les gains immobiliers. Ces revenus baissent respectivement de 15 %, 68,59 % et de 38,34 %. Il s'agit toutefois d'impôts assez volatiles pour lesquels il est toujours difficile d'établir des projections solides. En revanche, on peut souligner la bonne tenue de l'impôt sur le revenu et sur la fortune qui progressent globalement de 4,94 % avec une augmentation de la population de 1,97 % entre 2016 et 2017.

Le détail des revenus d'impôts se présente comme suit :

Nature	Libellé	2017	2016
		35 735 824.86	36 794 667.73
4001	IMPÔT SUR LE REVENU	18 371 438.02	17 599 214.21
4002	IMPÔT SUR LA FORTUNE	2 003 737.47	1 817 721.94
4003	IMPÔT À LA SOURCE	1 732 294.57	1 751 051.54
4004	IMPÔT SUR LA DÉPENSE	54 271.20	52 862.85
4011	IMPÔT SUR BÉNÉFICE NET PERSONNES MORALES	7 517 152.35	8 844 078.25
4012	IMPÔT SUR CAPITAL PERSONNES MORALES	274 823.20	357 710.40
4013	IMPÔT COMPL. SUR IMMEUBLES PERS. MORALES	337 707.75	349 960.50
4020	IMPÔT FONCIER	1 933 853.55	1 897 495.35
4040	DROITS DE MUTATION	960 911.40	997 131.55
4050	IMPÔT SUR SUCCESSIONS ET DONATIONS	201 994.70	643 056.20
4061	IMPÔT SUR LES CHIENS	40 020.00	37 620.00
4063	IMPÔT SUR TOMBOLAS ET LOTOS	14 750.20	15 183.70
4090	IMPÔTS RÉCUPÉRÉS APRÈS DÉFALCATIONS	54 455.05	94 233.13
4101	PATENTES BOISSONS ET TABAC	57 198.25	38 330.25
4221	INTÉRÊTS DE RETARD	195 497.19	210 820.23
4370	AMENDES ET SOUSTRATIONS	0.00	37 323.08
4411	PART À L'IMPÔT SUR GAINS IMMOBILIERS	506 836.85	822 062.60
4414	IMPÔT FRONTALIER	1 032 878.50	1 188 811.95
4809	PREL. S/RES. ARRIÈRES D'IMPÔTS	446 004.61	40 000.00

RESSOURCES HUMAINES

Les différences budgétaires des comptes 3011 et 3012 sont entièrement compensées par les rétrocessions des assurances perte de gain accident et maladie ainsi que par les refacturation à des tiers.

Les cas d'incapacité de travail pour cause d'accidents professionnels et non professionnels sont pris en charge par les assurances concernées. Les cas d'incapacité de travail pour cause de maladie sont en partie autofinancés par la Ville de Prilly et en partie pris en charge par la CIP, Caisse intercommunale de pension. Cette prise en charge des cas est conditionnée par un délai de 150 jours et des indemnités versées en fonction des situations individuelles. La prise en charge des cas maladie par une assurance perte de gain maladie est en cours d'étude.

Des collaborations avec les organismes concernés par les cas d'incapacité de longue durée sont d'ores et déjà en place, notamment la prise en charge sous forme de détection précoce, de mesure d'insertion professionnelle ou de demande de rente.

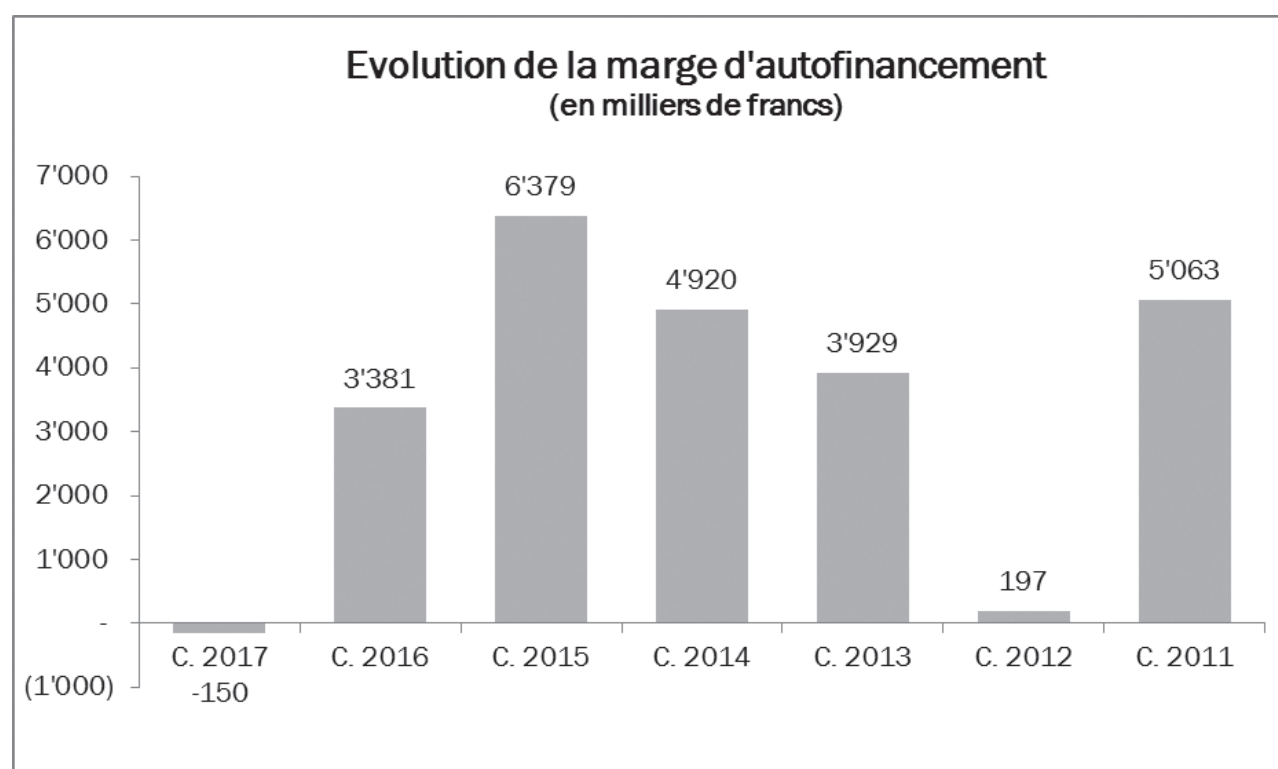
Malgré la forte augmentation de la masse salariale et de l'effectif du personnel depuis 2015, liée à l'ouverture des APEMS, une baisse du salaire moyen de -0,49% est néanmoins constatée entre 2014 et 2017.

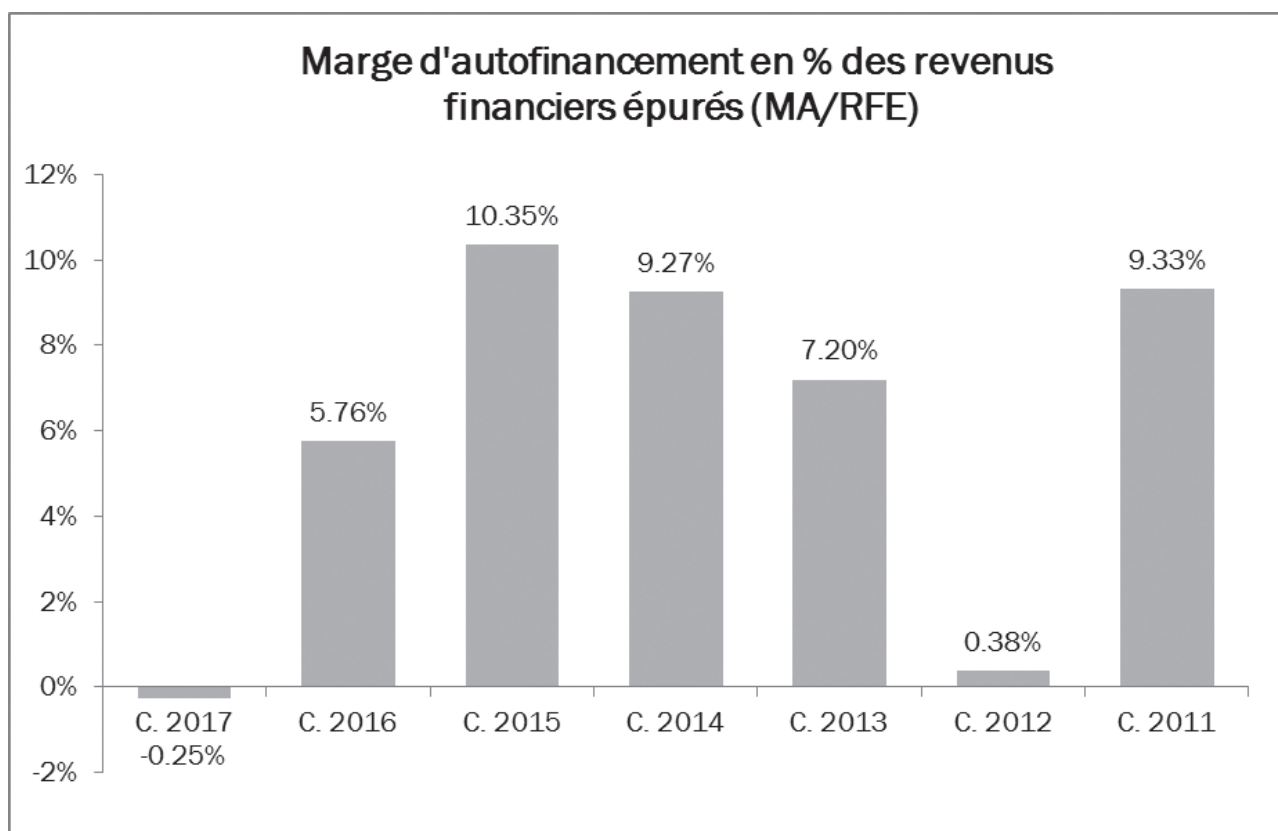
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La marge d'autofinancement exprime l'autonomie financière d'une commune ; elle est constituée du solde des moyens disponibles à la fin d'un exercice comptable. Elle permet notamment de financer de nouvelles prestations et les investissements et/ou de rembourser une partie de la dette.

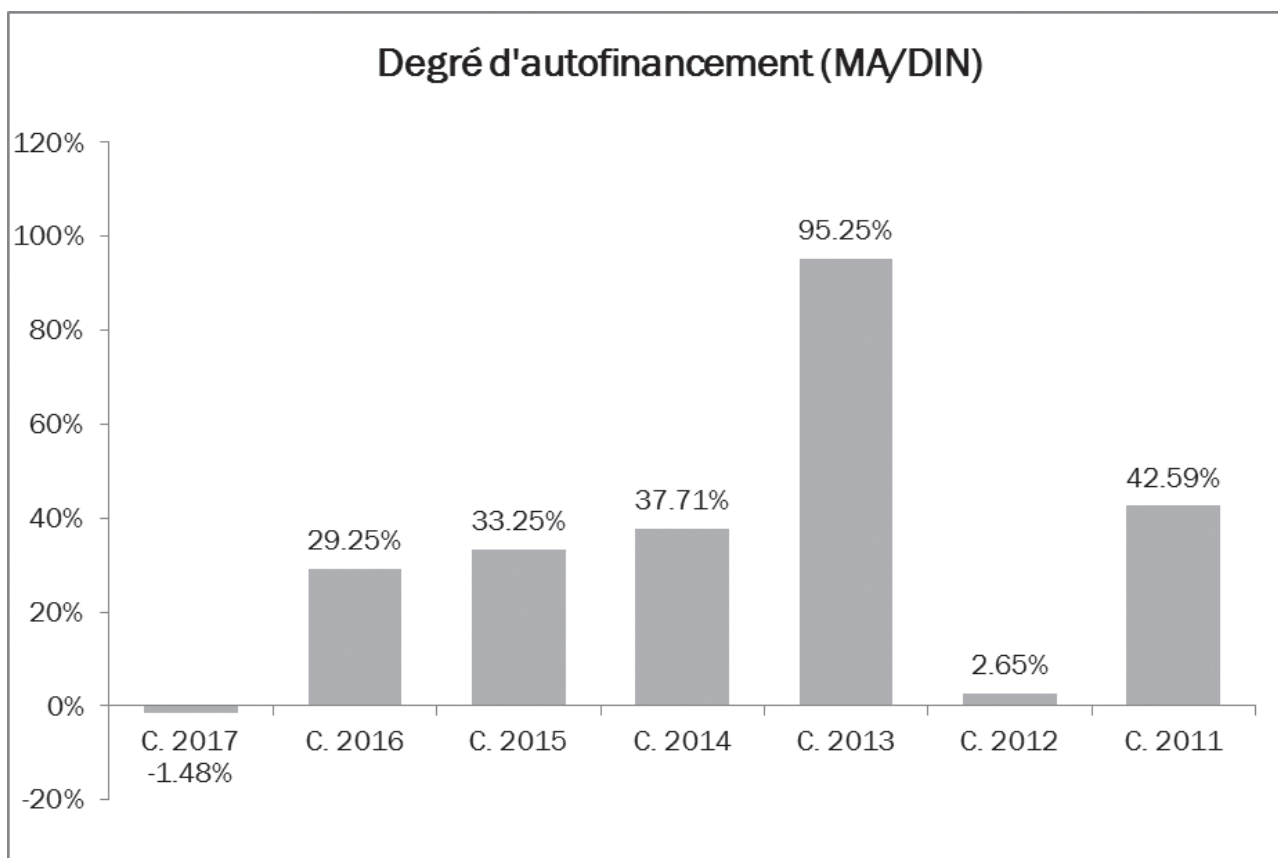
En 2017, la marge d'autofinancement est très faiblement négative (0,25 % des revenus de fonctionnement épurés – RFE). Ce résultat est directement lié à l'insuffisance des revenus en 2017 dans un contexte de croissance des charges. L'absence de capacité d'autofinancement a contraint la Ville de Prilly à emprunter en 2017 pour financer la totalité des nouveaux investissements engagés pendant l'année écoulée.

Au plan cantonal, et sur la base des dernières statistiques consolidées pour 2016, on notait un fléchissement de la marge d'autofinancement pour l'ensemble des communes vaudoises. Celles-ci consacrent l'entier de cette marge d'autofinancement aux nouveaux investissements.





Le degré d'autofinancement permet d'apprécier la capacité d'une commune à financer par ses propres moyens les dépenses d'investissements. Pour être significatif ce ratio doit être analysé sur plusieurs années.



Au niveau cantonal, les dépenses nettes d'investissement des communes vaudoises ont représenté 10,72% des recettes courantes en 2016. Pour la Ville de Prilly, les dépenses nettes d'investissement ont représenté 17.06% des recettes courantes du compte de fonctionnement en 2017.

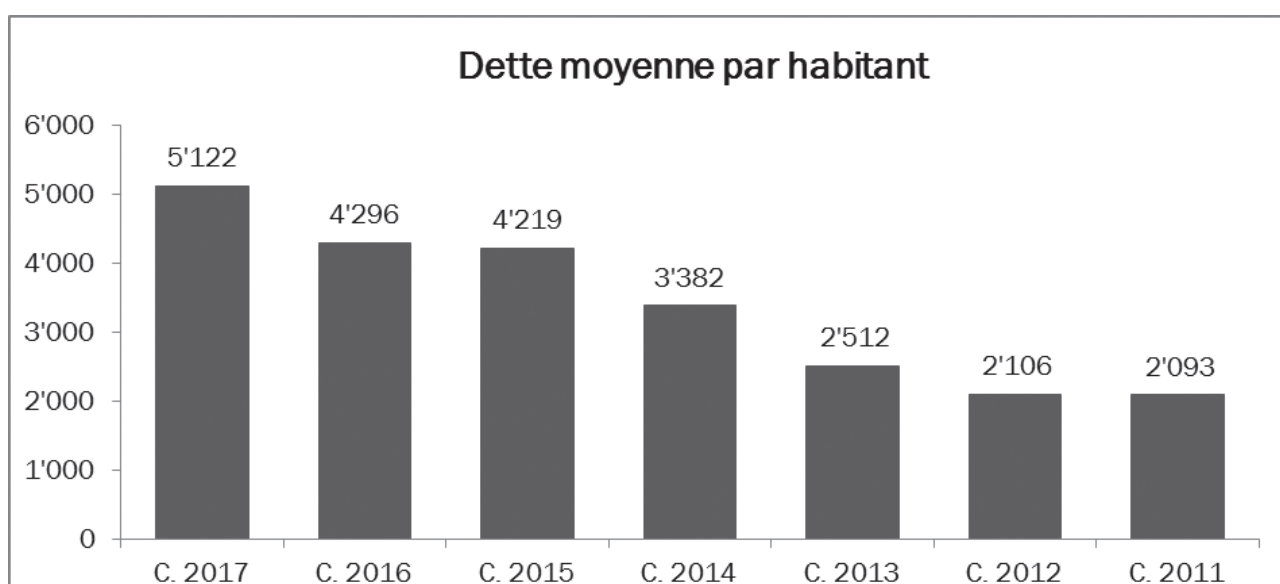
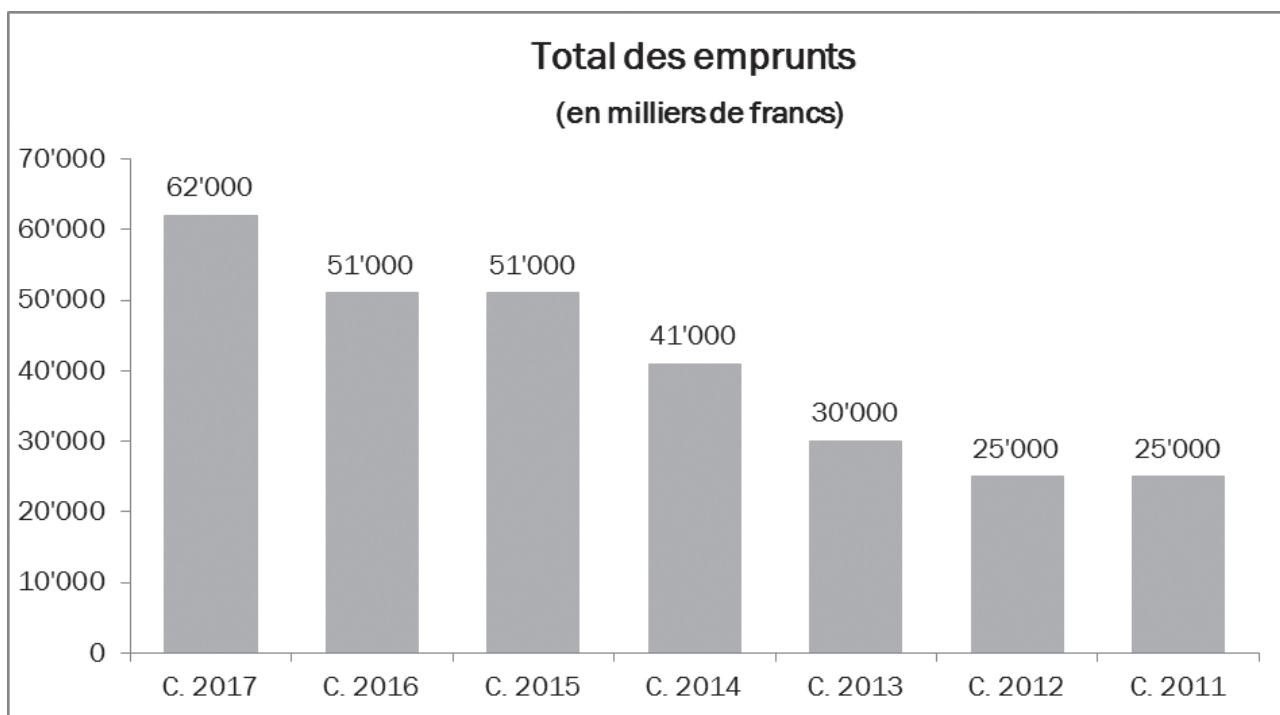
Au-delà de ce dernier exercice, le degré d'autofinancement des investissements net s'établit 47.99% sur les 10 dernières années indiquant que la Commune a dû recourir à l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissements. La relative faiblesse de ce degré d'autofinancement doit toutefois être mise en perspective avec des besoins d'investissements particulièrement élevés ces 4 dernières années. En 10 ans, les investissements nets ont atteint un total de CHF 93 642 902.00. CHF 53 918 903.00, soit 57.58% de ce total, ont été réalisés entre 2014 et 2017. Ces investissements élevés sur une période courte ont naturellement pesé lourdement sur les finances communales et la capacité d'autofinancement.

ÉVOLUTION ENDETTEMENT

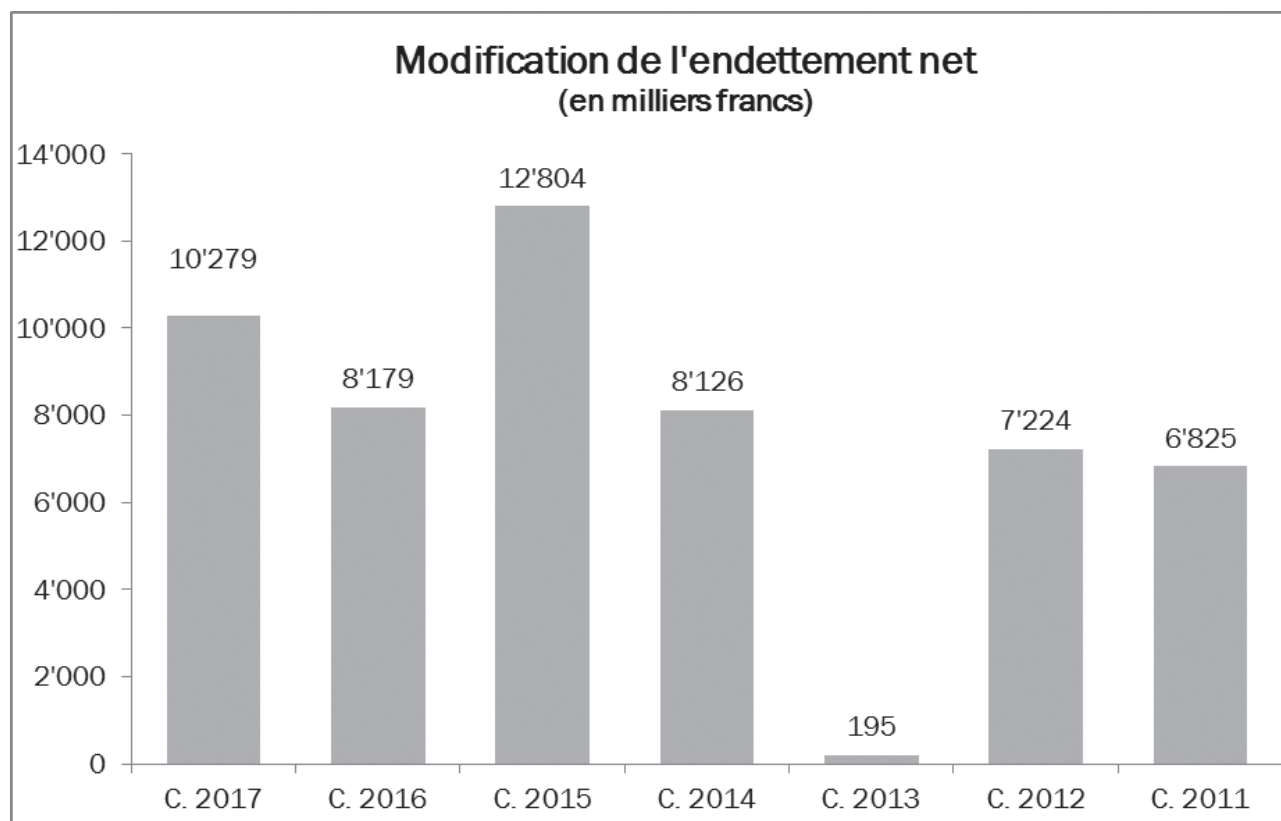
Comme indiqué dans le chapitre ci-dessus (marge d'autofinancement), la Ville de Prilly a dû recourir à l'emprunt pour financer ses nouveaux investissements.

La dette bancaire totale est ainsi passée de CHF 51'000'000.00 à fin 2016 pour s'établir à CHF 62'000'000.00 à fin 2017. La dette bancaire est répartie comme suit :

- CHF 57'000'000.00 emprunt à long terme
- CHF 5'000'000.00 emprunt à court terme (maximum 12 mois)



L'endettement net correspond à l'endettement total auquel on soustrait l'actif disponible. C'est un indicateur plus représentatif que l'endettement réel.



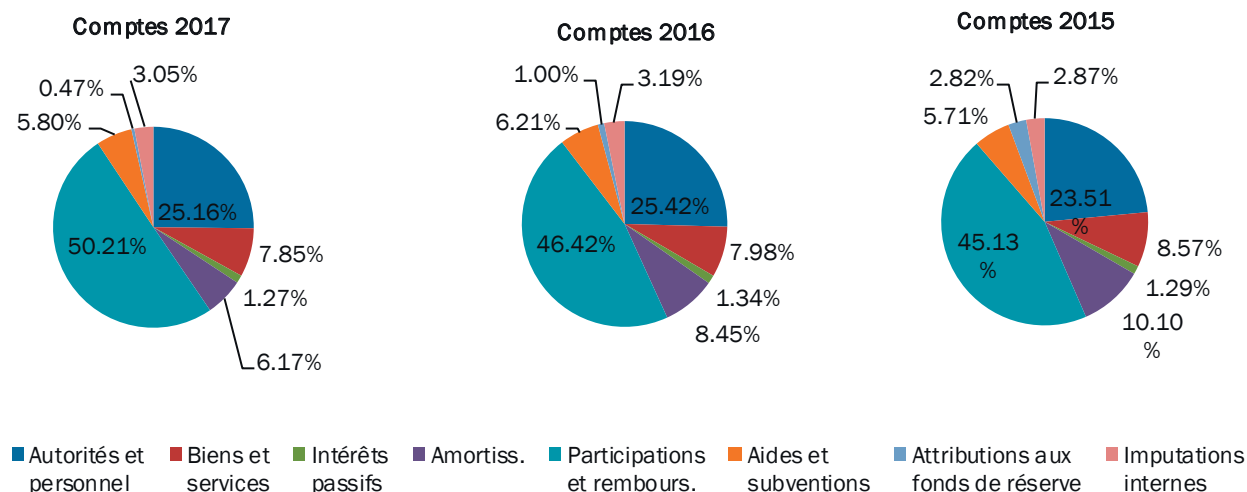
Au plan cantonal, les dettes communales étaient orientées à la baisse entre 2003 et 2010. Sur la base des dernières statistiques consolidées jusqu'en 2016, les dettes des communes du Canton de Vaud ont augmenté chaque année entre 2011 et 2016. Les raisons de cet accroissement de la dette résultent principalement d'un fléchissement des recettes fiscales et d'une croissance importante des dépenses nettes d'investissement. Ce constat vaut également pour la Ville de Prilly.

RÉCAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

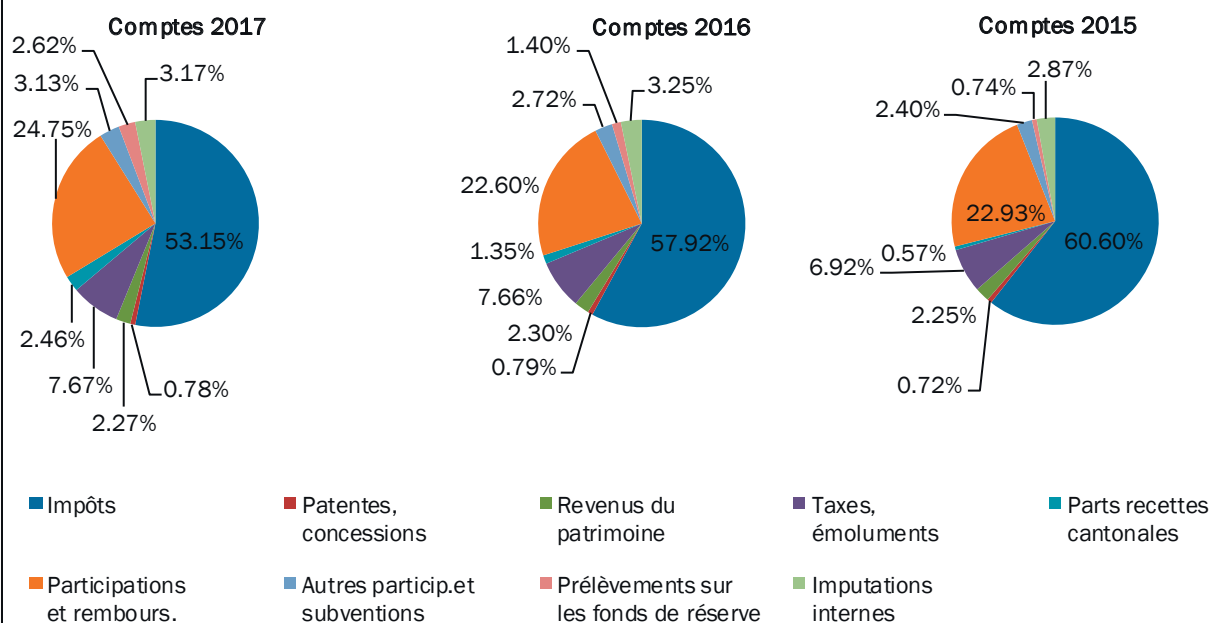
Ces 10 dernières années, la croissance annuelle moyenne des revenus est de 1,38% et celle des charges de 3.52%.

		Comptes 2017	Proportion en %	Comptes 2016	Ecart 17-16 Comptes en CHF	Ecart 17-16 Comptes en %	Budget 2017
3	CHARGES						
30	Autorités et personnel	16 455 548.68	25.16	15 913 163.70	542 384.98	3.41	16 172 300.00
31	Biens, services, marchandises	5 134 451.98	7.85	4 993 141.00	141 310.98	2.83	5 799 100.00
32	Intérêts passifs	831 528.61	1.27	836 344.71	-4816.10	-0.58	1 039 900.00
33	Amortissements	4 036 693.26	6.17	5 287 324.78	-1 250 631.52	-23.65	5 223 000.00
35	Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	32 837 869.40	50.21	29 054 506.23	3 783 363.17	13.02	28 977 600.00
36	Aides et subventions	3 796 165.31	5.80	3 887 692.44	-91 527.13	-2.35	4 193 700.00
38	Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	309 390.33	0.47	623 270.65	-313 880.32	-50.36	316 000.00
39	Imputations internes	1 995 176.37	3.05	1 999 412.35	-4 235.98	-0.21	2 242 600.00
		65 396 823.94	100.00	62 594 855.86	2 801 968.08	4.48	63 964 200.00
4	REVENUS						
40	Impôts	33 497 409.46	51.22	35 646 131.57	-2 148 722.11	-6.03	38 695 000.00
41	Patentes, concessions	493 053.65	0.75	483 731.21	9 322.44	1.93	460 000.00
42	Revenus du patrimoine	1 429 541.71	2.19	1 417 995.84	11 545.87	0.81	1 352 400.00
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	4 832 484.89	7.39	4 717 335.98	115 148.91	2.44	3 664 400.00
44	Parts à des recettes cantonales	1 548 873.90	2.37	829 432.05	719 441.85	86.74	400 000.00
45	Participations et remboursements de collectivités publiques	15 599 697.45	23.85	13 909 938.15	1 689 759.30	12.15	12 714 300
46	Autres participations et subventions	1 975 653.05	3.02	1 676 838.10	298 814.95	17.82	1 830 000.00
48	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 651 637.71	2.53	864 493.95	787 143.76	91.05	1 197 400.00
49	Imputations internes	1 995 176.37	3.05	1 999 412.35	-4 235.98	-0.21	2 242 600.00
		63 023 528.19	96.37	61 545 309.20	1 478 218.99	2.40	62 556 100.00
	Excédent des charges (revenus)	2 373 295.75	3.63	1 049 546.66	1 323 749.09		1 408 100.00
		65 396 823.94	100.00	62 594 855.86	2 801 968.08	4.48	63 964 200.00

Comptes par nature exprimé en % du total des charges

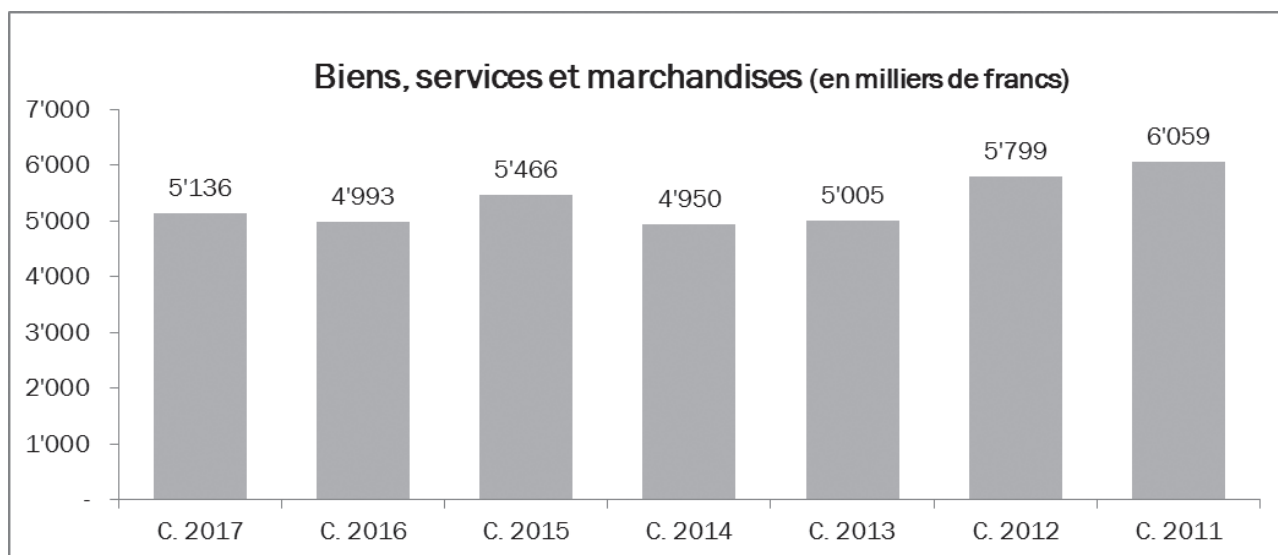


Comptes par nature exprimé en % du total des revenus



STATISTIQUES ET RATIOS

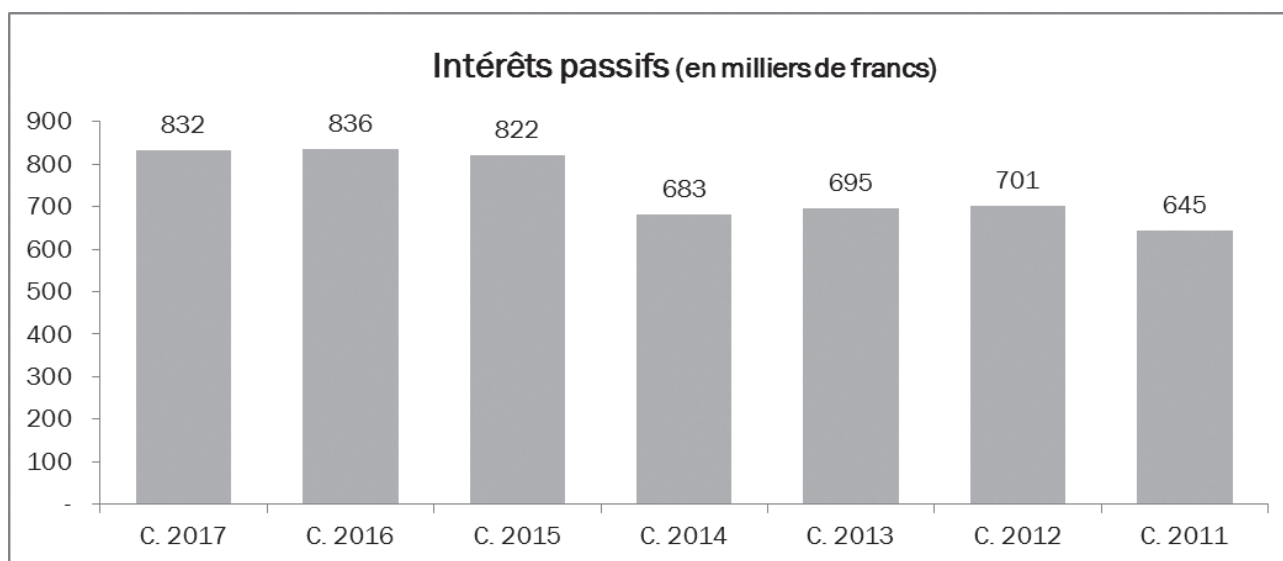
31. Biens, services, marchandises



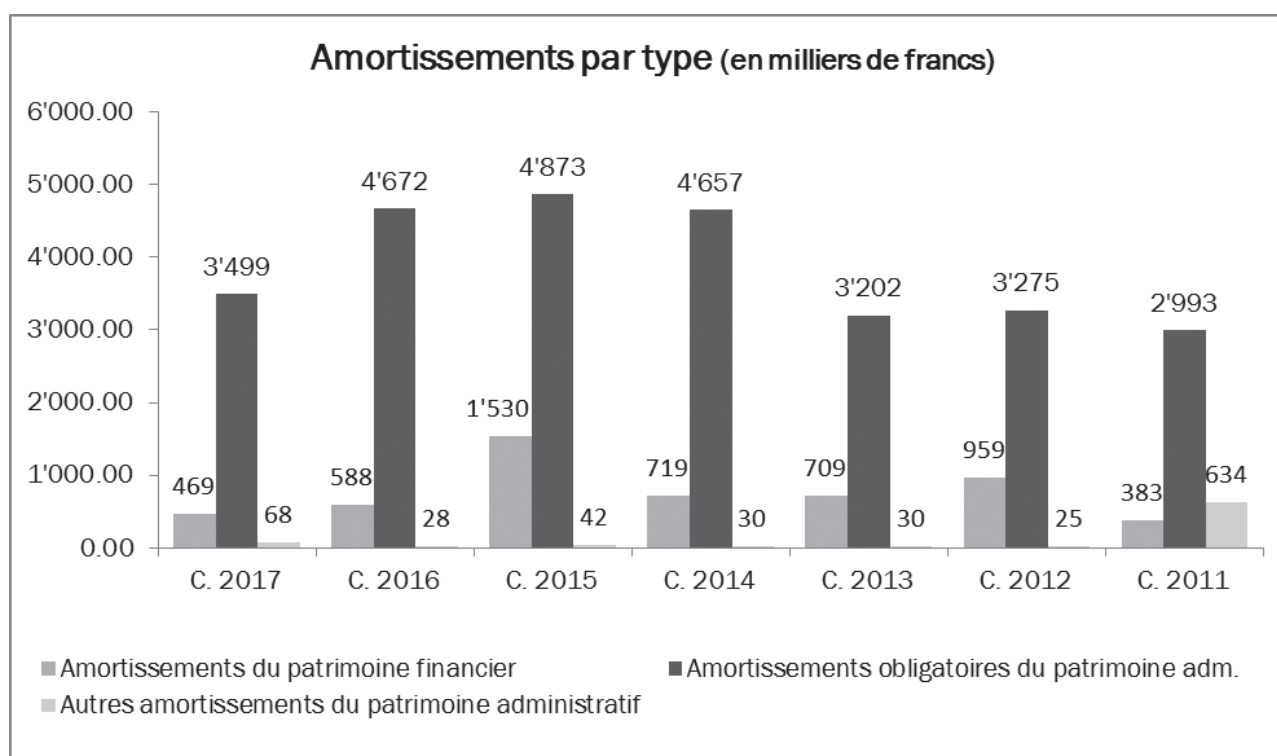
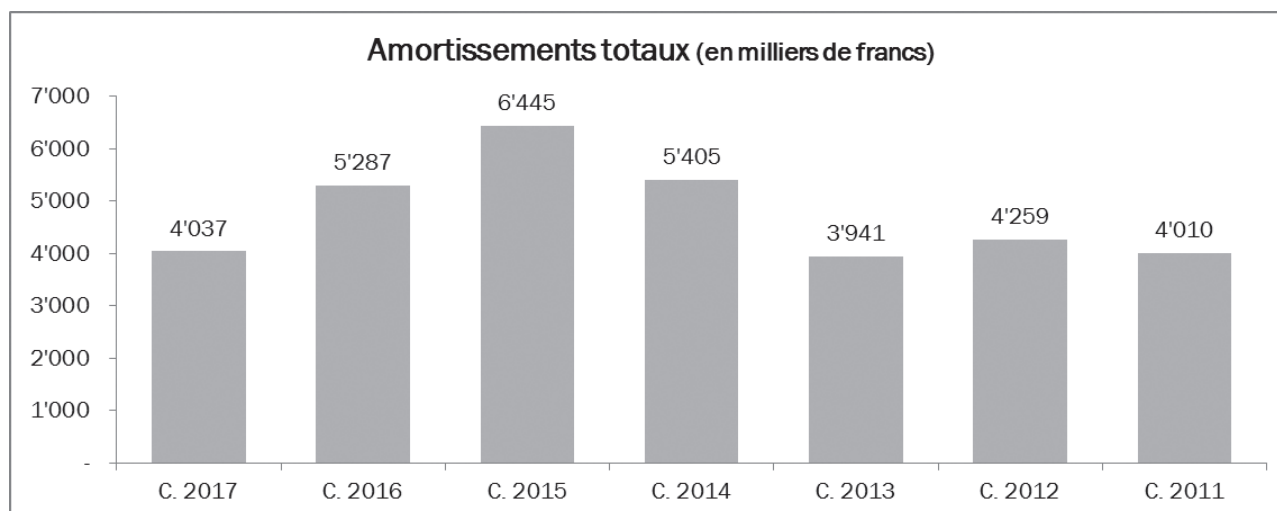
32. Intérêts passifs

L'accroissement de la dette n'a pas entraîné en 2017 une augmentation de la charge d'intérêts et ce pour deux raisons principales. Les nouveaux emprunts ont été conclus dans le courant du dernier trimestre 2017. Ensuite, les intérêts restent historiquement bas avec des taux négatifs pour des périodes à court terme.

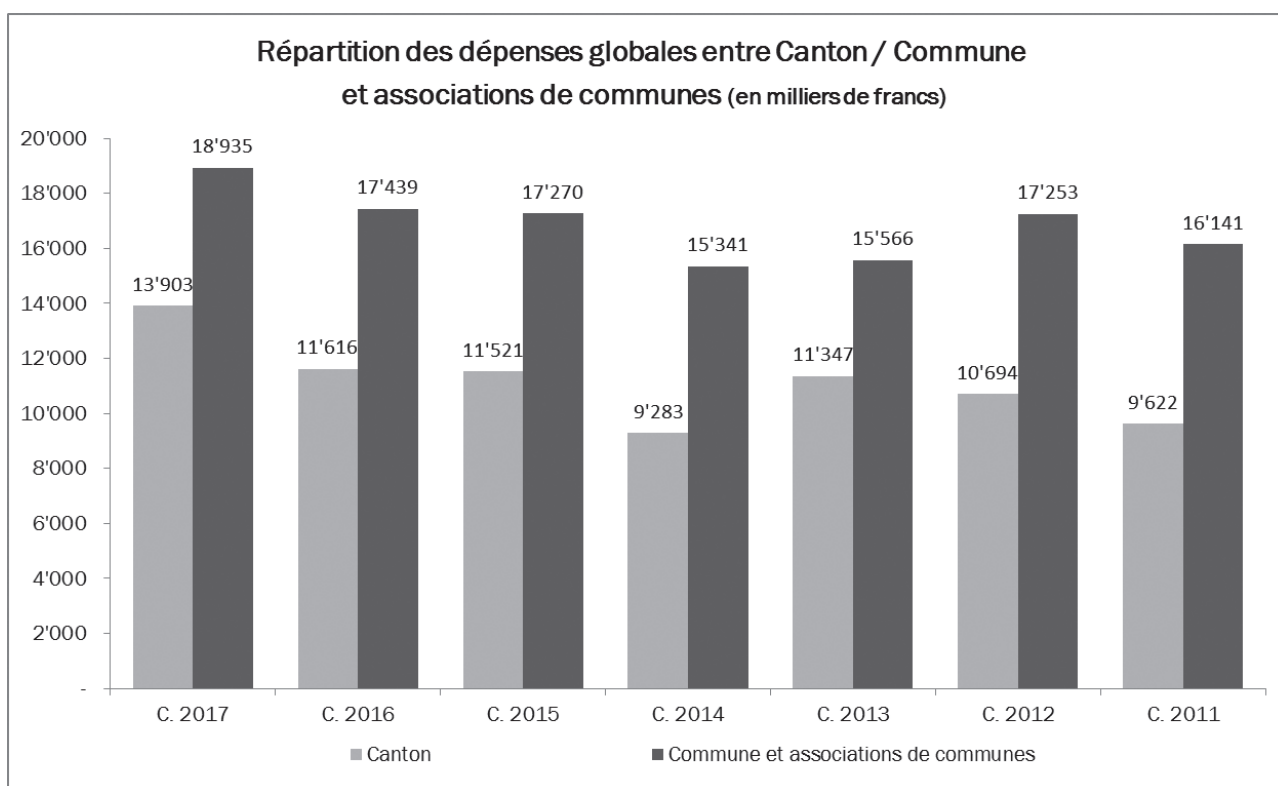
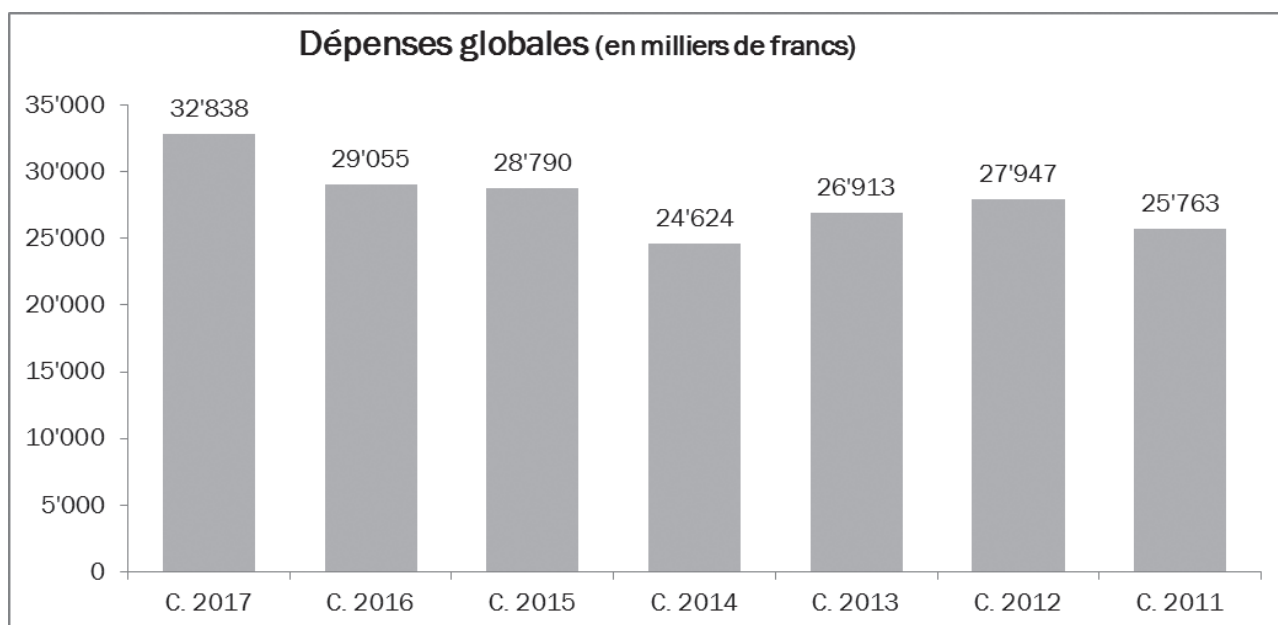
Ainsi la quotité d'intérêts passifs (INP/RFE) s'élève à 1.38%. En dessous de 5%, on considère que la charge d'intérêts est faible.



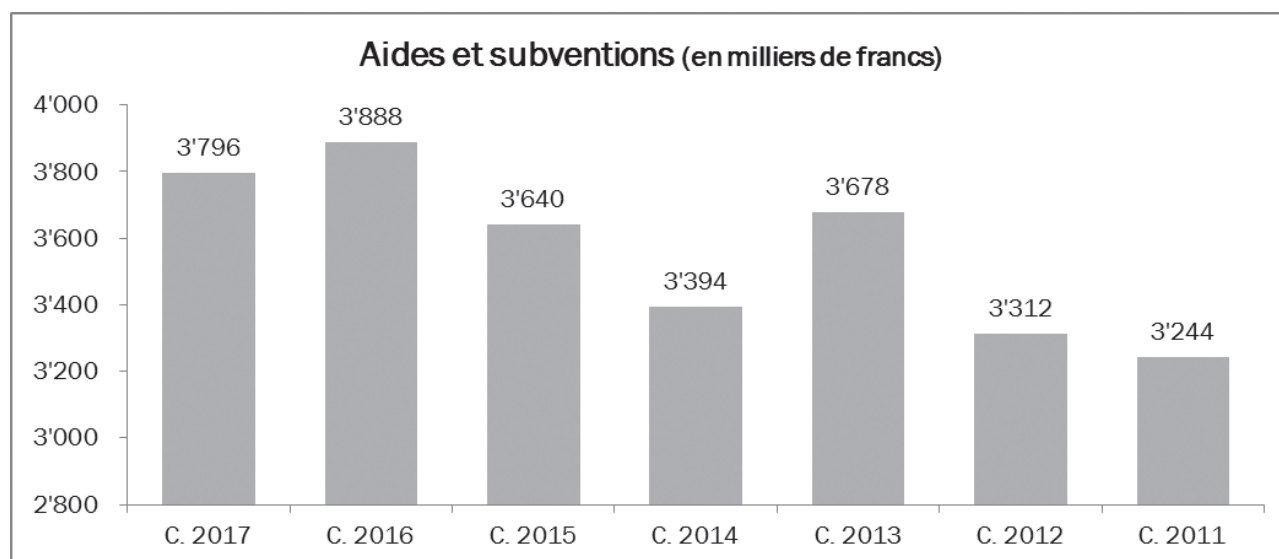
33. Amortissements



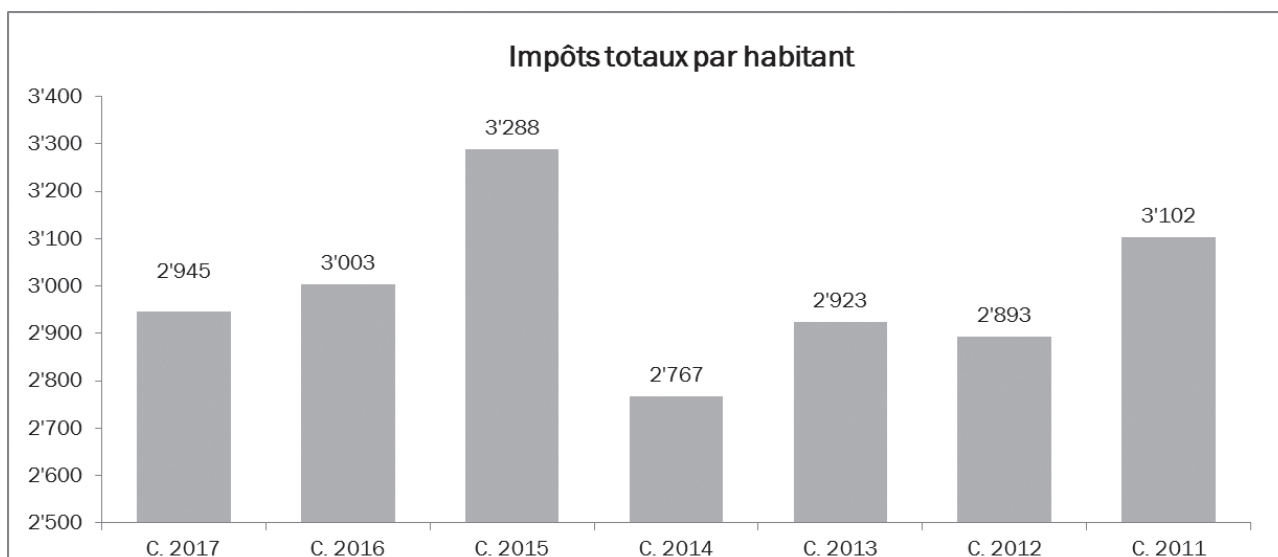
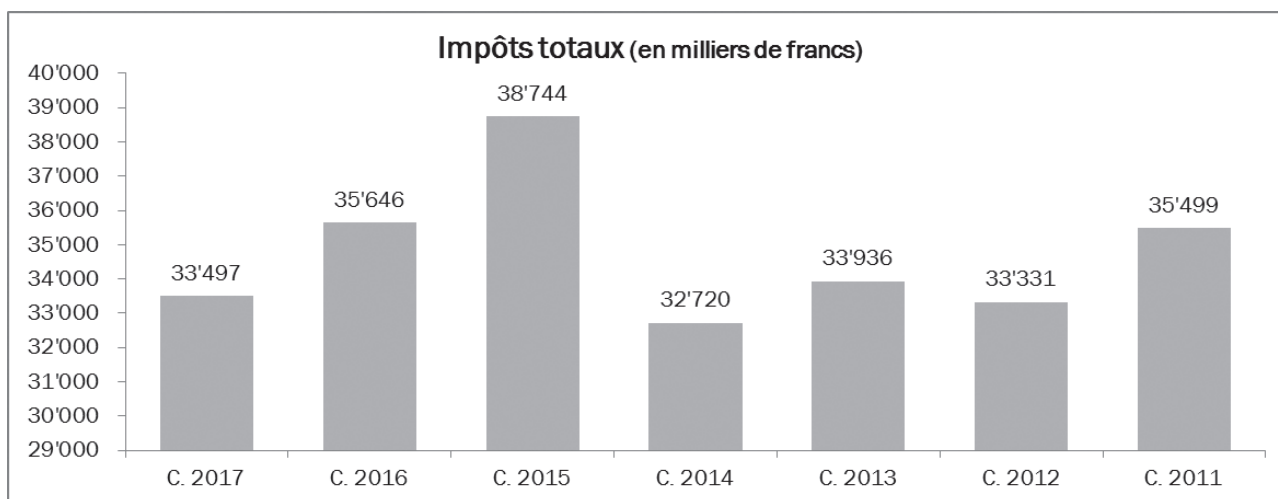
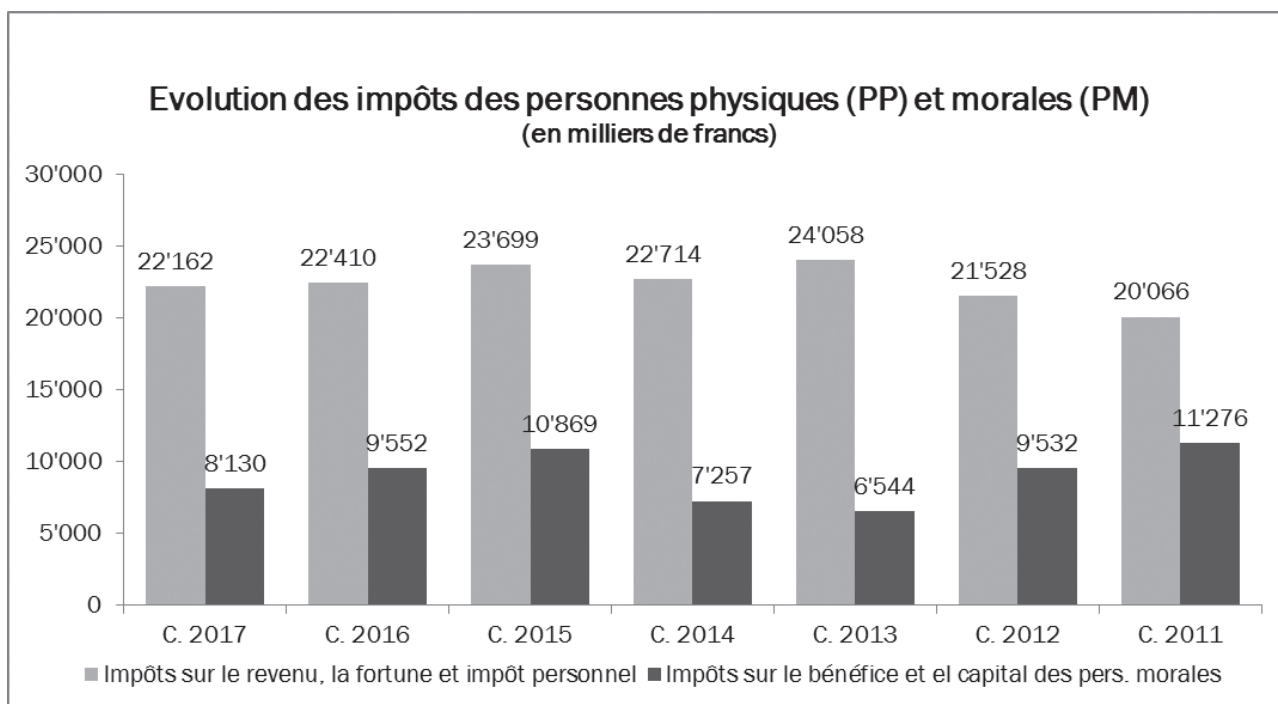
35. Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques



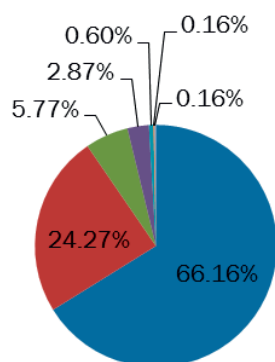
36. Aides et subventions



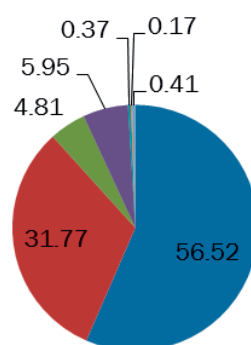
40. Impôts



Evolution de la répartition de l'impôt entre 2017 et 2011



2017



2011

- Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel
- Impôt foncier
- Impôts sur les successions et donations
- Impôts récupérés après défalcation

- Impôts sur le bénéfice et el capital des pers. morales
- Droits de mutation
- Impôts et taxes sur la possession et la dépense

COMMENTAIRES DÉTAILLÉS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Chapitre 100 – Conseil communal

100.3001 Traitement

Dépassement dû à l'adaptation, au 1^{er} juillet 2017, de la rémunération du Secrétaire du Conseil selon préavis n° 07-2017.

100.3002 Indemnités aux scrutateurs

Les comptes 2017 comprennent le dépouillement de 3 votations (4 prévues au budget) ainsi que des différents scrutins relatifs aux élections cantonales. 2016 tenait compte des élections et de la votation communales.

100.3030 Cotisations AVS-AF-AC

A la suite d'un contrôle ordinaire, un correctif de CHF 3425.15 a été facturé par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS concernant la rémunération du secrétaire du Conseil Communal pour la période 2013 à 2016.

100.3101 Imprimés et fournitures de bureau

100.3181 Frais de port

2016 tenait compte des frais d'impression du matériel pour les élections et la votation communales, ainsi que la refacturation par le Canton des frais d'envoi de ce matériel. Voir également commentaire sous 110.3101 concernant la répartition entre les services des frais d'économat.

100.3111 Achats mobilier, machines, matériel

Prévu au budget 2017 une participation à l'achat de tablettes pour les Conseillers communaux, qui a été effectué en 2016.

100.3189 Frais divers

Tient compte des frais de retransmission de 7 séances du Conseil sur le canal du télé-réseau selon contrat avec Sonomix, ainsi que des coûts facturés par ladite société pour l'archivage des enregistrements, à hauteur de CHF 2130.00 (prévu au budget 2017 dans le chapitre « Télé-réseau » compte 850.3189).

Chapitre 101 – Municipalité

101.3002 Indemnités de fin de mandat

Le montant correspond à un prélèvement anticipé opéré par un Municipal en 2017 et à l'ajustement de 2 anciens prélèvements (2008 et 2013) tous deux comptabilisés dans un compte d'attente.

101.3170 Frais manifestations, repas

Montant entièrement compensé par la participation des membres de la Municipalité aux frais de repas (voir compte 101.4362).

101.3809 Versement à Fonds fin de mandat

L'allocation au fonds a été maintenue au montant inscrit au budget 2017. Un contrôle des décomptes individuels sera réalisés en 2018 pour confirmer le montant actuel du Fonds fin de mandat sur la base des dispositions actuellement en vigueur et fixées par préavis n° 19-2008.

Chapitre 110 – Administration générale

110.3003 Jetons de présence

Dépassement dû à la tenue de 19 séances (au lieu de 12 prévues au budget 2017) de la Commission de naturalisation pour auditionner les très nombreux candidats ayant déposé un dossier avant l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2018, de la nouvelle loi en la matière.

Chapitre 110 – Administration générale (suite)

110.3012 Personnel occasionnel

Tient principalement compte de l'engagement d'une aide pour pouvoir faire face à la très forte augmentation des dossiers de demandes de naturalisation à traiter en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en la matière au 1^{er} janvier 2018. Cette charge est compensée par une progression significative des recettes des émoluments de naturalisation (compte 110.4391).

110.3090 Charges diverses autorités-personnel

Frais liés aux événements du personnel en augmentation en 2017, notamment publication d'avis de décès, couronne mortuaire, attentions lors d'hospitalisation ou absence de longue durée. Coûts liés au repas du personnel et des retraités estimés sur la base de 100 participations, finalement 135 inscriptions.

110.3091 Frais de formation

Soutien temporaire lié à la situation particulière du service des Finances.

110.3092 Frais de recherche personnel

Diminution du nombre d'annonces parues en 2017.

110.3093 Sécurité et santé au travail

Mesures d'accompagnement en lien avec la sécurité et la santé au travail mises en œuvre en interne (gestion des risques psycho-sociaux) plutôt qu'en faisant appel à une solution externe.

110.3101 Imprimés et fournitures de bureau

L'augmentation globale des frais d'économat (ventilés entre les différents services selon clé de répartition) est de quelque 33% en 2017 par rapport à 2016 principalement pour les raisons suivantes :

- dès 2017, par souci de conformité avec les critères « Cité de l'énergie », le papier « vierge » utilisé jusqu'ici a été remplacé par un papier 100% recyclé labellisé « Blue Angel » ; il en résulte une progression du coût 2017 d'environ CHF 2000.00 ;
- renouvellement du stock de papier à « en-tête » pour un montant de CHF 3450.00 (précédente commande exécutée en 2011) ;
- renouvellement du stock de boîtes d'archives (tous les 2 à 3 ans) à hauteur de CHF 3300.00.

110.3102 Annonces, journaux, documentation

Installation d'un panneau électronique d'information à Malley (au budget 2017 pour un montant de CHF 5000.00) finalement financé par le Centre Sportif de Malley SA. En 2016, campagne municipale officielle de soutien à la votation communale du 27 novembre (selon préavis n° 19-2016).

110.3170.01 Fêtons Prilly

Dépassement principalement dû au dispositif mis en place en raison des températures caniculaires lors de la manifestation (brumisateurs, toboggan aquatique).

110.3170.04 Achats de vin

En 2017, acquisition d'un stock de nouveaux verres à l'effigie de la Ville de Prilly, pour un montant total de CHF 4920.00. Les ventes réalisées en 2017 figurent sous 110.4359 pour un montant de CHF 1800.00.

110.3170.13 Manifestations exceptionnelles

Coûts de logistique (électricité, évacuation déchets, etc.) pour la buvette éphémère « La Galicienne » entièrement couverts par SDOL dans le cadre du budget dédié à la communication sur les projets du site de Malley. 2016 tenait notamment compte d'un montant CHF 5600.00 pour « La Galicienne » à charge de Prilly, ainsi que de la participation communale à la fête bisannuelle du district « Cap sur l'Ouest », à hauteur de CHF 5900.00.

110.3181 Frais de port

Budget 2017 basé sur la moyenne des comptes 2014-2015.

110.3189.01 Appuis à la naturalisation

Les 2 sessions d'ateliers de préparation à l'audition des candidats à la naturalisation suisse prévues au budget 2017 n'ont finalement pas été mises en place.

Chapitre 110 – Administration générale (suite)

110.3190 Impôts, cotisations, divers

Ecart par rapport au budget 2017 dû à l'augmentation de la cotisation de l'UCV (de CHF 1.10/habitant à CHF 1.24/habitant).

110.3659.05 Association Prilly-Bradut

Subvention supplémentaire accordée à cette association pour couvrir son déficit.

110.3659.10 Subvention pour les Aînés

Dépassement dû à la location, dès septembre 2017, d'un 2^e local attenant à celui occupé par l'Association Quartiers Solidaires Prilly-Nord pour offrir à ladite association un espace de rencontre se rapprochant de ceux dont disposent les structures QS du Centre et du Sud.

110.3659.11 Passeport culturel

Participation communale à hauteur de 50% du prix des billets de la catégorie la meilleure marché achetés auprès des institutions partenaires de la région lausannoise par les Jeunes Prillérans (18 à 25 ans) détenteurs de la carte Cultissime.

110.4359 Ventes et prestations diverses

Tient compte de la vente de verres de Prilly (voir commentaire sous 110.3170.04).

110.4391 Emoluments de naturalisation

Progression liée à l'augmentation extrêmement forte enregistrée en 2017 en matière de demandes de naturalisation selon l'ancienne procédure (entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1^{er} janvier 2018).

110.4659 Ventes abonnements CFF

Prévu au budget 2017 un taux de vente estimé de 84% pour un total 1830 cartes disponibles à CHF 45.00/carte. Au final, le taux est de 82.83% sur un total de 1794 cartes disponibles (4 abonnements au lieu de 5 de décembre 2017 à novembre 2018).

Chapitre 112 – Energie et environnement

112.3012 Personnel occasionnel

Personnel auxiliaire pour l'action de prêt de vélo pendant le mois de mai 2017 à l'abribus de Prilly-centre.

112.3101 Imprimés

Une partie du coût des imprimés a pu être mutualisée avec Renens dans le cadre de la Fête de l'énergie à Malley.

112.3155 Entretien véhicules

Domage sur le VW Caddy, déclaration faite à l'assurance, remboursement sur 2018.

112.3185.03 Honoraires « Energie & Environnement »

Nouveau consultant externe pour le Fonds Energie/Environnement, moins d'heures facturées.

112.3663 Appuis et subventions

Limitation de la cotisation à Pro Vélo et suppression de la subvention à Forêt ancienne.

112.4355 Ventes de Miel

Ventes de miel bien plus importantes que prévu.

Chapitre 150 – Sociétés récréatives

150.3653.02 Ecole de musique

Selon décision du Grand Conseil, maintien de la subvention 2017 pour le financement de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) au niveau de 2016, soit CHF 8.50 par habitant (le budget 2017 prévoyait CHF 9.50 par habitant).

Chapitre 151 – Activités culturelles

151.3119 Achat d'œuvres d'art

Aucune acquisition d'œuvre dans le cadre des expositions organisées au Château, ni de restauration du patrimoine artistique communal.

151.3523.01 Subvention CinéFestival

Subvention extraordinaire de CHF 2500.00 accordée à l'occasion de la 20^e édition de ce festival.

151.3663 Subvention Lanterne Magique

Le montant de la subvention communale varie en fonction des charges enregistrées par saison et comprend également, en 2017, la mise en place d'un concept de communication diversifiée visant à augmenter le nombre d'adhérents au Club.

Chapitre 153 – Bibliothèque

153.3012 Personnel occasionnel

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 153.4361.

Chapitre 170 – Sport

170.3189 Activités sportives pour la population

Test de machines fitness extérieures, Activités financées par le prix Ville en santé. Cf. compte de recettes 170.4659.

170.3653 Subventions aux sociétés sportives

Subventions exceptionnelles au tennis club et à la pétanque Le Lys (achats de maillots).

170.3663 Appuis et subventions aux particuliers

Demandes de subventions plus basses que budgétées.

170.4659 Participation et subventions de tiers

Prix Ville en santé. Cf comptes de charges 170.3653.

Chapitre 171 – Piscine de la Fleur-de-Lys

171.3011 Traitements

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 171.4361.

171.3012 Personnel occasionnel

Dépassement lié aux conditions météorologiques particulièrement favorables, entièrement compensé par le compte de recettes 171.4392.

Les heures d'ouverture de la piscine ont été prolongées. De facto, les heures de travail du personnel ont été étendues. Le préavis n° 04-2017, voté par le CC le 16.02.2017, a accordé un montant complémentaire de CHF 25 000.00 pour faire face à cette charge supplémentaire.

171.3060 Indemn. Et remboursement de frais

CHF 10 000.00 était prévu pour des interventions spéciales de SIR mais n'ont pas été sollicités.

171.3102 Annonces, journaux, documentation

Le budget prévu pour l'insertion d'annonces (publicité et recrutement) n'a pas été nécessaire et donc pas utilisé.

171.3121 Eau

Manque la facture finale des Services Industriels qui devrait se monter à environ CHF 55 000.00 selon la consommation relevée par nos soins.

171.3186 Assurances de choses

Primes ECA des nouveaux bâtiments sous évaluées.

Chapitre 172 – Piscine de Fontadel

172.3011 Traitements

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 172.4361.

172.3012 Personnel occasionnel

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 172.4361.

172.3114 Achats de machines et matériel

Une provision de CHF 15 000.00 pour la pose de caméras de surveillance n'a pas été utilisée et ces travaux seront englobés dans un futur préavis avec la rénovation des locaux d'entrée de la piscine.

Chapitre 180 – Transports régionaux

180.3517 Particip. À entr. Transports publics

Ce compte regroupe les dépenses liées aux transports régionaux du Bassin 5 (Lausanne – Echallens – Oron), de la participation de la Ville de Prilly au déficit d'exploitation des Transports Publics Lausannois (T.-L.) et des charges liées aux structures d'affichage des abribus. L'évolution de ces charges est la suivante :

T.-L. – Participation au déficit annuel :

Charges	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Comptes 2015
Païement des acomptes	2 643 500.00	2 780 000.00	2 696 100.00	2 700 400.00
Correction année précédente	-367 328.00	0.00	-272 717.00	-265 610.00
Total de la charge	2 276 172.00	2 780 000.00	2 423 383.00	2 434 790.00

Bassin 5 – Charge annuelle :

Charges	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Comptes 2015
Déficit d'exploitation	874 498.50	1 063 000.00	937 654.50	891 589.85

Abribus – Charges annuelles :

Charges	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Comptes 2015
Total des charges SGA, SI	4 776.65	0.00	5 914.40	4 559.70

Evolution de la charge annuelle totale :

Charges	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Comptes 2015
Total des charges annuelles	3 155 447.15	3 843 000.00	3 366 951.90	3 330 939.55

La charge totale de ce compte est en baisse de 6,28% par rapport aux comptes 2016.

Chapitre 190 – Informatique

190.3011 Traitements

Engagement d'un stagiaire en cours d'année, remplacement d'un poste d'apprenti informaticien non repourvu.

190.3101 Imprimés et fourn. de bureau

Achat de toner et cartouches pour les imprimantes communales, fournitures diverses et regroupement leasing photocopieurs et toner pour tous les services.

190.3151 Entretien équipement

Budget non atteint en raison du report de migration de certains logiciels (ABACUS et NEST).

190.3163 Location et abonnements divers

Droits d'auteur, abonnement de connexion Internet, charges Mobility du service informatique.

Chapitre 190 – Informatique (suite)

- 190.3189 Entretien équipement informatique**
Dépassement en raison de la mise en place d'un soutien Archiclass pour la préparation de la mise en production de la GED.
- 190.3313 Amort. Équipement informatique / Imputation d'intérêts**
190.3905 Amortissement et frais financiers pour l'installation du Wifi dans les écoles primaires (préavis n° 12-2014) et pour l'équipement lié à l'évolution informatique pour 2016-2021 (préavis n° 02-2016).
- 190.4356 Facturation de services**
Prestations fournies à Polouest, à Saint-Sulpice et à l'ARASPE. Augmentation du nombre de postes gérés et ajout d'un système de protection contre les virus et les cryptolockers – Sentinel One).
- 190.4909 Imputations de services**
Prestations fournies à l'ASIGOS (gestion des bornes Wifi et du matériel actif du réseau).

FINANCES

Chapitre 200 – Comptabilité générale

- 200.3011 Traitements**
Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 200.4361.
- 200.3012 Personnel occasionnel**
Engagement d'une personne en CDD pour aider à la préparation des documents pour le budget 2018.
- 200.3101 Imprimés et fournitures de bureau**
Voir commentaire global du compte 110.3101.
Une partie du dépassement résulte de l'achat pour CHF 3510.00 d'un stock de macarons (autorisation temporaire) et d'un stock de cartons de loto.
Ces stocks seront utilisés sur plusieurs années.
- 200.3185 Honoraires fiduciaire**
Grâce à l'aimable et efficace intervention du Chef du Service des Finances de la Ville de Renens, les comptes 2017 ont été bouclés dans les délais. Le dépassement de ce compte est lié à une facture de la Ville de Renens pour les prestations de son Chef du Service Finances.
- 200.3309 Charges excédentaires s/exercices antérieurs**
Ce compte enregistre l'extourne de passifs transitoires antérieurs à 2016.
- 200.4359 Ventes et prestations diverses**
Ce compte enregistre essentiellement la vente de cartons de loto à des sociétés locales.
- 200.4399 Recettes excédentaires s/exercices antérieurs**
Ce compte enregistre la dissolution d'anciennes provisions inscrites au budget de fonctionnement et demeurées inutilisées.
Ce compte enregistre également l'extourne de passifs transitoires antérieurs à 2016 et la correction d'amortissements erronés.
- 200.4809 Prélèvement réserve générale**
Prélèvement d'un montant de CHF 300 000.00 pour amortir partiellement l'excédent de charge 2017.
- 200.4909 Imputations de Services**
Prestations du Service Finances fournies à l'ASIGOS pour la tenue de ses comptes, l'édition de son budget et la clôture de ses comptes.

Chapitre 210 – Impôts

210.3290 Intérêts rémunérateurs

La baisse des intérêts servis par l'ACI est constante depuis plusieurs années.

210.4101 Patentes boissons et tabacs

En 2016, la perception de cette taxe, assurée par le SEPCo, a été modifiée raison pour laquelle aucun montant n'avait été inscrit au budget.

210.4414 Impôt frontaliers

Précédemment, cet impôt était comptabilisé dans le compte 210.4001 (impôt sur le revenu).

210.4809 Prélèvement sur réserve arriérés d'impôts

Prélèvement d'un montant de CHF 446 004.61 pour compenser intégralement les défalca-tions (compte 210.3301).

Chapitre 220 – Service de la dette

220.3223 Intérêts sur dettes à long terme

La charge est en baisse malgré l'augmentation des emprunts. C'est le résultat de la baisse constante des taux d'intérêts.

Le taux d'intérêt moyen s'établit à 1,434 % en 2017 pour un montant total d'emprunts de CHF 62 000 000.00 au 31.12.2018.

220.4221.01 Intérêts négatif sur emprunts

Une tranche d'emprunt a été conclue à court à un taux négatif. Ce enregistre ces intérêts négatifs.

Chapitre 221 – Rendement des titres et créances

221.4221 Intérêts sur placements à court terme

Les intérêts créanciers sont actuellement nuls.

221.4909 Imputations d'intérêts

Le total des intérêts passifs sont répartis au prorata des investissements par chapitre.

Chapitre 230 – Amort. et réserves non ventilés

230.3520 Péréquation – Alimentation des fonds

Ce compte enregistre les paiements effectués au titre de la péréquation directe pour l'an-née en cours. Ces paiements sont basés sur les acomptes publiés.

230.3521 Péréquation – solde année précédente

Cas échéant, ce compte enregistre la charge supplémentaire liée au décompte de péré-quation directe pour l'année précédente.

230.4520 Péréquation – Retour des fonds

Ce compte enregistre les encaissements reçus au titre de la péréquation directe pour l'année en cours. Ces encaissements sont basés sur les acomptes publiés.

230.4521 Péréquation – Solde année précédente

La réserve de péréquation a été partiellement dissoute pour couvrir la charge supplémen-taire liée à la péréquation 2016.

DOMAINES & BÂTIMENTS

Chapitre 300 – Service administratif et technique

300.3012 Personnel occasionnel

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 300.4361.

Chapitre 310 – Terrains et biens communaux

310.3120 Eau jardins Familiaux et refuge

Le solde est réduit par l'extourne d'une provision de CHF 15 000.00 enregistrée lors du boucllement 2016.

310.3145.04 Entretien couvert collège centre

Couvert démoli suite aux travaux de réfection de la place du Collège.

Chapitre 330 – Vigne

330.4315 Ventes des produits

Moins de consommation « interne » car moins de production de « rouge » suite à l'arrachage de 3 lignes de « rouge » pour les travaux CADQUEST.

Chapitre 351 – Bâtiments administratifs

351.3012 Personnel occasionnel

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 351.4361.

351.3120.10 Electricité Château 1

Le solde est réduit par l'extourne d'une provision de CHF 9 000.00 enregistrée lors du boucllement 2016.

351.3120.12 Electricité Château

Modification du contrat avec les SI, plus avantageux pour la Ville.

351.3121.03 Eau Complexe sportif Fleur-de-Lys

Le solde est réduit par l'extourne d'une provision de CHF 1 500.00 enregistrée lors du boucllement 2016.

351.3121.04 Eau rte de Renens

Le solde est réduit par l'extourne d'une provision de CHF 1 800.00 enregistrée lors du boucllement 2016.

351.3141.01 Le Château – Bâtiment administratif

CHF 10 300.00 factures nettoyages locaux par entreprise privée frais compensés par le compte 351.4361.

Gros frais de réparation des stores à lamelles extérieur CHF 9 000.00, CHF 4 000.00 de frais pour débranchement pompes de relevage suite à la mise en séparatif du bâtiment et CHF 7 000.00 pour le remplacement du transmetteur d'alarmes ; frais non-prévus au budget.

351.3141.02 Grande Salle

Le dépassement est autorisé conformément au préavis n° 11-2017 voté par le CC le 05.09.2017. Ce préavis porte sur un montant complémentaire de CHF 118 000.00 pour faire face à des travaux urgents de réfection de 3 toitures plates du bâtiment de la grande salle.

351.3141.03 Rte de Renens 22

Frais non budgétisés, CHF 3 000.00 de révision de citerne, CHF 2 000.00 peinture Carrefour-Sud et CHF 3 800.00 pour réparation de portes.

351.3141.05 Centre sportif Fleur-de-Lys

CHF 12 300.00 pour l'installation de stores métalliques afin d'empêcher les intrusions dans les locaux (vandalisme) et CHF 13 000.00 pour le contrôle OIBT et la remise aux normes des installations électriques. Frais non prévus au budget.

351.3141.06 Castelmont

Dont CHF 6 000.00 pour le remplacement du système des exutoires de fumées en cas d'alarme « feu ».

Chapitre 351 – Bâtiments administratifs (suite)

351.3141.07 St-Etienne, salle communale

Le solde est réduit par l'extourne d'une provision de CHF 6 000.00 enregistrée lors du bouclage 2016.

351.3141.08 Au Tilleul (Flumeaux 2)

CHF 2'500.00 pose de film protection solaire sur la cage d'ascenseur, CHF 1'400.00 pour la pose d'une installation de surveillance vidéo et CHF 4'500.00 pour le remplacement d'une fenêtre de toit (Velux). Frais non prévus au budget.

TRAVAUX

Chapitre 410 – Travaux

410.3012 Personnel occasionnel

Remplacement d'un collaborateur fixe par un collaborateur surnuméraire durant quelques mois, compensé par le compte 410.3011.

Chapitre 420 – Urbanisme et constructions

420.3101 Imprimés et fourn. de bureau

Lié au frais généraux de l'administration (imprimantes, économat global, économat archiviste). Aucun dépassement direct pour UC.

420.4313 Permis de construire et d'habiter.

Pas de grands projets permettant de prélever des taxes importantes.

420.4803.02 Prélèvement sur fonds amortissement franchissement gare Malley

Prélèvement sur le fonds pour amortir partiellement les dépenses du préavis n° 09-2016. Le solde du préavis sera amorti en 2018 par un nouveau prélèvement sur ce fonds.

420.4819 Prélèvement sur fonds de reboisement

Dissolution du fonds de renouvellement lié au reboisement. Ce fonds est inutilisé depuis 2005.

Chapitre 430 – Réseau routier

430.3011 Personnel occasionnel

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 430.4361.

430.4801 Prélèvement sur fonds renouvellement véhicules

Dissolution du fonds de renouvellement lié au parc véhicule.

Chapitre 440 – Parcs, promenades, cimetières

440.3012 Personnel occasionnel

Remplacement d'un collaborateur fixe par un collaborateur surnuméraire durant quelques mois, compensé par le compte 440.3011 + perte de gain en cas d'absence 430.4361 + 440.4361.

Chapitre 450 – Ordures ménagères et déchets

450.3012 Personnel occasionnel

Explication déjà donnée dans les comptes 2016. Cette charge correspond à l'auxiliaire secondant l'employé communal en charge de la déchèterie mobile. Un budget est alloué à cette tâche pour l'exercice 2018.

450.3101 Imprimés, calendriers, etc.

Campagne sur les déchets organiques non réalisée.

450.3114 Achats matériel

Des conteneurs pour un nouvel éco point n'ont pas été achetés.

Chapitre 450 – Ordures ménagères et déchets (suite)

450.3181 Frais de port, CCP, Contentieux

Compte tenu d'une charge de travail exceptionnelle en 2017, le Service Finances n'a pas été à même de traiter l'ensemble des contentieux en 2017 ce qui explique la baisse de cette charge.

450.4354 Le prix de reprise du papier/carton a été plus élevé que prévu.

Chapitre 460 – Réseau d'égouts, épuration

460.3011 Traitements

Modification de ventilation comptable, compensée par le compte 410.3011.

460.4811 Prélèvement sur fonds spécial

Prélèvement sur le fonds « Droits d'égouts » du montant correspondant à l'excédent de charges pour l'année 2017.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Chapitre 500 – Ecoles primaires

500.3512 Participation au salaire du secrétariat cantonal

La facturation de cette charge est effectuée par la Canton sur la base de son tarif. Depuis 2015, le montant est relativement similaire d'une année à l'autre. Le montant du budget n'est pas adapté.

Chapitre 501 – Etablissement secondaire

L'enseignement secondaire est géré de façon autonome par une association de communes dénommée ASIGOS, dont les nouveaux statuts sont entrés en vigueur au 5 juillet 2017. Pour des raisons de simplification, le personnel n'a pas été transféré à cette association. Les différents amortissements, intérêts, imputations de locaux, etc. restent pour la même raison dans les comptes de la Ville de Prilly.

Après comptabilisation, ces dépenses sont transférées à l'association. Un revenu correspondant est enregistré dans les comptes xxx.4522.

Chapitre 511 – Activités parascolaires primaire

511.3012 Personnel occasionnel

Optimisation des heures d'ouverture (moins d'heures sur l'année).

511.3090 Autres charges de personnel

Les conférences thématiques n'ont pas été mises en place.

511.4525 Participation des communes

La bonne participation parentale fait baisser la participation communale.

511.4659 Participation des parents

Très bonne participation aux activités.

Chapitre 512 – Bâtiments primaires (1 à 6p)

512.3011 Traitements

Modifications de ventilations comptables dues à des transferts internes en cours d'année, dans le même dicastère Domaines & bâtiments, compensé par les comptes 512.3012, 300.3011, 351.3011 et 512.4361.

512.3114 Achats de machines et matériel

Achat des machines et du matériel indispensables, ceci par soucis d'économies.

512.3123.05 Electricité Jolimont

La charge liée à la consommation du « gaz » a été comptabilisée dans ce compte en lieu et place du compte 512.3124.05 « Chauffage Jolimont ».

512.3124.05 Chauffage Jolimont

La charge liée à la consommation du « gaz » a été comptabilisée sur le compte 512.3123.05 « Electricité Jolimont ».

512.3141.01 Collège-Centre

Coûts des travaux moins onéreux que prévus pour l'horloge et ses cadrans et la pose d'une barrière d'accès à la cour du collège.

512.3141.06 Pavillons-Grand-Vigne-Bel'Orne

Une provision de CHF 6000.00 était prévue pour des travaux sur le mur et le portail du pavillon mais n'ont pas pu être réalisés en 2017 en raison de l'occupation de la cour par une installation de chantier (routes).

512.4803.01 Prélèvement sur fonds amortissement APEMS

Le prélèvement sur le fonds en 2017 a été supprimé. Le préavis sera clôturé en 2018. Le solde sera totalement amorti par un prélèvement sur le fonds en 2018.

Chapitre 520 – Etablissement secondaire

Chapitre 521 – Bâtiments secondaires

L'enseignement secondaire est géré de façon autonome par une association de communes dénommée ASIGOS, dont les nouveaux statuts sont entrés en vigueur au 5 juillet 2017. Pour des raisons de simplification, le personnel n'est pas transféré à cette association. Les différents amortissements, intérêts, imputations de locaux, etc. restent pour la même raison dans les comptes communaux.

Après comptabilisation, ces dépenses sont transférées à l'association. Un revenu correspondant est enregistré dans les comptes xxx.4522.

521.3011 Traitements

Modifications de ventilations comptables dues à des transferts internes en cours d'année, dans le même dicastère Domaines & bâtiments, compensé par les comptes 521.3012, 300.3011, 351.3011, et 512.4361.

521.3312 Amortissement dépenses d'investissement

Les travaux actuellement en cours du préavis n° 09-2015 sont sur le point d'être terminés. Le solde du préavis sera sans doute totalement amorti par un prélèvement sur le fonds en 2018. L'amortissement 2017 est ainsi supprimé.

521.4803 Prélèvement sur fonds amortissement CAD

Le prélèvement sur le fonds en 2017 a été supprimé (voir commentaire compte 521.3312).

Chapitre 522 – Réfectoire de St-Etienne

522.3012 Personnel occasionnel

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 522.4361 + 580.4361. Temps pour les livraisons des repas à Corminjoz. Ces postes nécessitent un remplacement obligatoire sans quoi il ne nous est pas possible de garantir la prestation.

522.4522.01 Participation des communes

Facturation selon ancienne convention. Nouvelle convention valable dès janvier 2018.

522.4652 Participation des élèves

Fréquentation plus basse que le budget.

522.4652.01 Participation de tiers

Repas livrés à la structure de Corminjoz.

Chapitre 531 – Classe de langage

Les frais des classes d'enseignement spécialisé (COES) sont pris totalement en charge par l'AI, l'OFAS et le Canton. La gestion de ces classes est confiée à un organe extérieur dépendant du Canton, le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP).

Chapitre 533 – Classes d'intégration

Les frais des classes d'enseignement spécialisé (COES) sont pris totalement en charge par l'AI, l'OFAS et le Canton. La gestion de ces classes est confiée à un organe extérieur dépendant du Canton, le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP).

Chapitre 534 – Crenol, plateforme admin., serv. Psych.

Gestion de la plate-forme administrative du service psychopédagogique de la couronne Renens – Ouest lausannois (CRENOL).

Chapitre 571 – Colonie de vacances

571.3011 Traitements

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 571.4361.

571.3012 Personnel occasionnel

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 571.4361.

571.3102 Annonces, journaux, documentation

La fréquentation étant bonne nous n'avons pas utilisé ce canal publicitaire.

571.3155 Entretien véhicules

Pas d'entretien effectué.

571.3188 Frais de transport

Renégociation des frais de transports.

571.3190 Cotisation et frais divers

Les enfants de -9 ans ne payent pas la taxe de séjour. Ils étaient beaucoup plus nombreux que les autres années. Impossible de prévoir l'âge des enfants inscrits.

571.4652 Participation des parents

Très bonne participation aux camps.

Chapitre 572 – Camps – Ecole à la montagne – Primaire

572.3011 Traitements

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 572.4361.

572.3012 Personnel occasionnel

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 572.4361.

Chapitre 573 – Camps – Ecole à la montagne – Secondaire

L'enseignement secondaire est géré de façon autonome par une association de communes dénommée ASIGOS, dont les nouveaux statuts sont entrés en vigueur au 5 juillet 2017. Pour des raisons de simplification, le personnel n'est pas transféré à cette association. Les différents amortissements, intérêts, imputations de locaux, etc. restent pour la même raison dans les comptes communaux.

Après comptabilisation, ces dépenses sont transférées à l'association. Un revenu correspondant est enregistré dans les comptes xxx.4522.

573.3011 Traitements

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 573.4361.

573.3012 Personnel occasionnel

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 573.4361.

Chapitre 580 – Temples et Cultes

580.3012 Personnel occasionnel

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 580.4361.

580.3141.02 Temple de Saint-Etienne

CHF 2500.00 participation exceptionnelle pour des travaux entrepris par et pour les locaux de la Paroisse. CHF 2000.00 mise en conformité d'installations électriques suite à un contrôle OIBT.

580.3652.01 Paroisse Prilly-Jouxens, contribution

Dès juillet 2017, participation aux frais de conciergerie de St-Etienne suite aux occupations des locaux le week-end, soit CHF 2600.00 pour 6 mois (non prévu au budget).

POLICE

Chapitre 610 – Corps de Police

610.3510 Réforme policière cantonale

Jusqu'en 2016, cette charge était englobée dans le compte 230.3520 «Péréquation – Alimentation des fonds».

S'agissant d'une charge spécifique traitée comme telle dans le décompte de la péréquation financière annuelle, il est nécessaire de la comptabiliser séparément.

610.3511 Réforme policière cantonale

Ce compte enregistre la charge supplémentaire liée au décompte de péréquation directe pour l'année précédente.

610.3521 Participation à la police intercommunale (POLOUEST)

Selon POLOUEST, c'est principalement dans la section «Autorité et personnel» que des charges budgétées n'ont pas été dépensées, représentant environ 60% des charges totales non dépensées, ainsi que dans les sections «Biens, services, marchandises» et «Amortissement + défalcation». De plus des recettes importantes imprévisibles au moment de l'élaboration du budget expliquent également cette diminution des contributions communales en 2017.

Chapitre 611 – Signalisation routière

- 611.4802 Prélèvement sur fonds renouvellement signalisation lumineuse**
Dissolution du fonds de renouvellement lié à la signalisation lumineuse.

Chapitre 620 – Office de la population

- 620.3101 Imprimés et fournitures de bureau**
Voir commentaire sous 110.3101 concernant la répartition entre les services des frais d'économat.

- 620.4312 Emoluments divers**
En 2017, augmentation liée à la reprise du cycle quinquennal de renouvellement des permis B et C (validité portée de 3 à 5 ans lors de l'introduction, en juin 2002, de l'Accord sur la libre circulation des personnes).

Chapitre 640 – Service des inhumations

- 640.3012 Personnel occasionnel**
Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 620.4361
- 640.4272 Concessions et frais fact. à tiers**
Budget 2017 basé sur la moyenne des comptes 2014-2015.

Chapitre 660 – Protection Civile

- 660.4809 Prélèvement sur fonds remplacement abris**
Prélèvement réalisé sur la base du décompte fourni par le Service de la sécurité Civile.

SERVICE SOCIAL

Chapitre 711 – Centre de loisirs

- 711.3012 Personnel occasionnel et Moniteurs**
Moins de moniteurs ont été engagés cette année.
- 711.4359 Prestations Carrefour Sud**
Anniversaires en baisse. La gym n'a pas organisé sa traditionnelle soirée de fin d'année chez nous.

Chapitre 712 – Fondation des Acacias

Dès 2015, regroupement des chapitres de la Fondation des Acacias, anciennement sous 712, 713, 715 et 718 et dès août 2015 reprise du chapitre 715 dans la commune suite à la création des APEMS.

La baisse du subventionnement prévu au budget 2017 est due en grande partie par un manque d'effectif dont les tâches ont été occupées par des remplaçantes ou par les directrices.

Chapitre 714 – Service de l'Enfance

714.3012 Mamans d'accueil, prestations

Le service d'accueil en milieu familial a offert 8235 heures d'accueil de plus qu'en 2016, pour un total de 175 747 heures.

714.3090 Autres charges de personnel

Matériel pédagogique pour les Accueillantes en milieu familial et renouvellement des extraits de casiers judiciaires.

714.4525 Participation de Jouxens

Participation aux frais du service en fonction du nombre d'enfants accueillis.

714.4525.02 Participation crèches-garderie

Participation du RéseauL pour l'accueil en dépannage d'un enfant lausannois.

714.4659 Participation des parents

Le tarif de la participation des parents est fixé en fonction de leurs revenus.

Chapitre 715 – Accueil parascolaire et réfect. Fringale

715.3011 Traitements

Dépassement budgétaire dû à l'ouverture de la structure d'accueil de Corminjoz, selon préavis n° 06-2017, CHF 93'270.00 de charges salariales. Une partie des charges est compensée par la perte de gain en cas d'absence 715.4361.

715.3012 Personnel occasionnel

Dépassement budgétaire dû à l'ouverture de la structure d'accueil de Corminjoz, selon préavis n° 06-2017, CHF 93 270.00 M. de charges salariales.

715.4515.02 Subvention FAJE

La subvention d'aide au démarrage de l'OFAS, budgétée en 2017, sera versée en 2018.

Chapitre 716 – Services sociaux communaux

716.3012 Personnel occasionnel

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 716.4361.

Chapitre 717 – Réseau AJENOL

Les comptes du réseau AJENOL seront présentés et adoptés lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31 mai 2018.

L'AJENOL regroupe les communes de Jouxens-Mézery, Romanel, Cheseaux, Bournens, Boussens, Sullens et Prilly.

717.3003 Jetons de présence

Indemnisation des délégués aux AG de l'AJENOL.

717.3011 Traitements

Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 717.4361.

717.3199 Frais divers

Frais de mandat non budgétés. Le premier des deux mandats figurant au budget 2018 a été mené à bien rapidement, et les honoraires payés en 2017.

717.4522 Participations de communes

Participations des communes aux charges du réseau.

Chapitre 719 – Service jeunesse

- 719.3011 Traitements**
Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 719.4361.
- 719.3012 Personnel occasionnel**
Compensé par perte de gain en cas d'absence, compte 719.4361.
- 719.3182 Téléphone**
1 téléphone de plus (animatrice centre de loisirs). Outil principal de travail. Nombre d'appels en hausse. En 2018 ce téléphone sera ventilé sur 711.3182.
- 719.3659.02 Activités et projets jeunesse**
Demandes de soutien plus faibles.
- 719.3659.03 Local jeunes**
Travaux repoussés en 2018.
- 719.3659.04 Activités sportives**
Optimisation des dépenses. Faible coût des activités proposées.
- 719.4525 Participation de communes**
Contribution liée notamment aux charges salariales, donc en augmentation.
- 719.4659.01 Vente passeports-ados**
Vente plus faible.
- 719.4659.04 Vente activités sportives**
Fréquentation en hausse.

Chapitre 720 – Prévoyance sociale

- 720.3515.01 Facture sociale**
Ce compte enregistre les paiements effectués au titre de la péréquation indirecte (facture sociale) pour l'année en cours. Ces paiements sont basés sur les acomptes publiés.
- 720.3515.02 Facture sociale – Solde année précédente**
Cas échéant, ce compte enregistre la charge supplémentaire liée au décompte de péréquation indirecte (facture sociale) pour l'année précédente.
- 720.3655.01 Association familiale**
Financement pour l'AFPJ de la halte-garderie Amadou et de BricoLoisirs. Malgré un taux de remplissage de 90 %, une baisse de la participation des parents augmente la subvention versée Amadou.
- 720.3655.02 Aides, subventions diverses**
Dont CHF 17 460.00 pour BioR+, CHF 4500.00 pour « Quart Monde », CHF 4972.00 pour aide à l'établissement des déclarations d'impôts, CHF 1816.70 pour l'EFRE, CHF 3173.40 pour le « Défi » et CHF 13 000.00 pour la FEDEVACO.
- 720.3655.05 Crèches-garderie**
Places dans les crèches-garderies des Marronniers, de Béthanie et de l'Oiseau-Lyre pour les enfants de Prilly.
- 720.3655.06 Participation à la FAJE**
Participation à la FAJE à raison de CHF 5.00 par habitant.
- 720.3665.01 Aide sociale communale**
Augmentation des remboursements liés à la taxe déchets.
- 720.3665.03 Subsidés T.L.**
Augmentation des demandes de remboursement des abonnements TL.
- 720.3665.05 Aide individuelle au logement**
Augmentation des familles aidées par cette mesure, partiellement compensée par 720.4512.05.
- 720.4515 Facture sociale – Solde année précédente**
La réserve de péréquation a été partiellement dissoute pour couvrir la charge supplémentaire liée à la péréquation indirecte 2016 (facture sociale).

Chapitre 720 – Prévoyance sociale (suite)

720.4525.02 Particip. crèches-garderies

Participations des parents pour les crèches-garderies des Marronniers, de Béthanie et de l'Oiseau-Lyre, en compensation partielle du 720.3655.05.

Tarifs AJENOL selon les revenus des parents.

Chapitre 740 – Aide à l'économie

740.3668 Aide à l'économie

740.3669 Aides diverses

Aucun subside accordé en 2017 au titre d'aide à l'économie ou autre.

SERVICES INDUSTRIELS

Chapitre 850 – Téléréseau

850.3189 Archivage séance Conseil communal

Prévus au budget 2017 dans ce chapitre, les coûts facturés par Sonomix pour l'archivage des enregistrements des séances du Conseil communal, à hauteur de CHF 2130.00, ont été portés dans le compte 100.3189.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 mars 2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Notes personnelles

Notes personnelles